

Le cheval dans la Grande Armée

Jean-François Brun



Édition électronique

URL : <http://rha.revues.org/533>

ISBN : 978-2-8218-0510-1

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2007

Pagination : 38-74

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Jean-François Brun, « Le cheval dans la Grande Armée », *Revue historique des armées* [En ligne], 249 | 2007, mis en ligne le 15 juillet 2008, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://rha.revues.org/533>

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Revue historique des armées

Le cheval dans la Grande Armée

Jean-François Brun

- 1 La notion de mobilité est indissociable des opérations militaires, tant en ce qui concerne le mouvement des combattants qu'à propos du soutien logistique nécessaire à toute armée. Il ne faut pas oublier que « mobilisation » dérive de l'allemand « *mobil machung* », « rendre mobile », cette opération consistant à fournir aux unités les matériels (vivres, munitions, voitures) dont elles sont totalement ou partiellement dépourvues en temps de paix. Sachant que le mode de déplacement communément utilisé à l'époque préindustrielle demeure le cheval et que la tactique de la Grande Armée est fondée sur la rapidité de la manœuvre, la question des chevaux s'avère cruciale et revêt des aspects aussi divers que complémentaires. La première préoccupation est, sans conteste, le nombre d'équidés par rapport à celui des hommes et au matériel ou charges diverses à déplacer, la question de l'effectif et de la qualité des chevaux s'avérant fondamentale seulement en raison de l'utilisation qui doit en être faite.

Nécessité et fonctionnalité du cheval dans la Grande Armée

Un impératif : disposer d'une dotation suffisante

- 2 L'étude statistique apporte des réponses précises quant au nombre de chevaux, de façon absolue tout aussi bien que relativement à l'effectif de soldats réunis. Le dépouillement systématique des livrets d'appel de l'armée française par théâtre d'opérations au 1^{er} mars 1803 et au 1^{er} novembre 1804¹, puis de l'automne 1811 au mois de janvier 1814, permet d'établir deux tableaux récapitulatifs² à partir desquels il est possible de calculer la proportion cheval/hommes³. Les conclusions de l'analyse se résument en quelques phrases. En 1803, le ratio équivaut globalement à un équidé pour six hommes. Il s'établit ensuite à un pour sept en 1804 et demeure apparemment constant tout au long de la période impériale puisque l'on relève des chiffres identiques pour l'ensemble de l'armée en 1811-1813. L'étude par théâtre apporte en revanche un certain nombre de précisions

supplémentaires. En octobre 1811, Napoléon I^{er} n'a pas encore commencé à rassembler le corps expéditionnaire destiné à opérer en Russie et le continent européen est en paix (hormis la péninsule Ibérique). Vient la phase des hostilités. On constate alors fort logiquement que les forces de campagne bénéficient d'une grande mobilité. Les appels des 15 juin 1812 et 15 août 1813 (époques auxquelles les troupes sont sur le point d'entreprendre l'expédition de Russie et la seconde campagne de Saxe) montrent en effet qu'elles disposent d'un cheval pour quatre hommes (ce qui est actuellement la norme des dotations en véhicules dans nombre d'armées). Toutefois, afin de parvenir à ce résultat, l'Empereur a utilisé toutes les ressources disponibles, au détriment notamment des garnisons de l'intérieur. L'armée opérant en Espagne à la même époque présente toujours, en revanche, le rapport 1/7, ce qui s'explique vraisemblablement par le fait qu'elle constitue à la fois une force d'occupation et un ensemble d'unités de campagne dans un théâtre secondaire. Elle est donc logiquement placée à un point médian entre les ratios des garnisons de l'intérieur et ceux de la Grande Armée en opération.

- 3 Cependant ce commentaire, fondé sur une approche globale, doit être nuancé et affiné dans la mesure où les chiffres utilisés recouvrent indistinctement animaux de selle et de trait, dont la fonctionnalité est très différente (bien que cette distinction soit à l'époque infiniment moins marquée que de nos jours, un cheval pouvant alors fort bien remplir l'un ou l'autre de ces rôles).

Une spécialisation indispensable

- 4 Une précision s'impose au préalable. Les chevaux de selle sont divisés en deux catégories, non en fonction de leur spécialité mais de leur appartenance à l'État (chevaux de troupe affectés aux sous-officiers et soldats des unités montées) ou à un particulier (les officiers et les employés de l'Administration de la guerre sont en effet propriétaires de leurs montures⁴). Tous les officiers supérieurs, de même qu'une partie des officiers subalternes, aides de camp et officiers d'état-major possèdent ainsi un ou plusieurs chevaux pour être en mesure de se déplacer rapidement durant la campagne et de remplacer ceux tués ou hors d'état de servir, le nombre d'équidés détenus variant bien évidemment selon le niveau de responsabilité du propriétaire (conditionné par son grade et sa fonction). L'exemple type de cette précaution nécessaire demeure l'équipage de l'Empereur. Le grand-écuyer gère en campagne 130 chevaux de selle, répartis en 10 brigades, afin d'offrir en permanence à Napoléon et à sa suite immédiate les moyens de leur mobilité. Globalement, dans une armée en campagne, les chevaux d'officiers représentent de 11 à 18 % des animaux de selle⁵, selon la proportion d'unités de cavalerie et l'importance des états-majors.
- 5 La grande distinction, fondée sur une approche fonctionnelle, demeure cependant le départ entre chevaux de selle (animaux d'officiers et de troupe confondus) et chevaux de trait. Là encore, une étude de l'ensemble des armées impériales en 1810 puis de la Grande Armée en 1812 et 1813⁶ montre sans ambiguïté que la mise sur pied d'une force de campagne nécessite avant tout la réunion de bêtes de trait, les chevaux de selle étant déjà présents au sein des régiments de cavalerie qui disposent en permanence des montures nécessaires aux escadrons de guerre. Cette adjonction ponctuelle et conjoncturelle révèle finalement un souci de gestion des coûts puisque, en temps de paix, on ne maintient que le nombre d'attelages indispensables aux « charrois militaires » (notamment le déplacement de pièces d'artillerie), quitte à recourir en cas de besoin aux services

d'entreprises de transport privées⁷ ou à placer momentanément les équidés chez des particuliers qui en assurent l'entretien en échange du service qu'ils en tirent⁸. En fait, la différence de dotation se révèle frappante entre les armées de l'intérieur et celles mises sur le pied de guerre, y compris pour remplir une mission d'occupation (corps d'observation de Hollande ou armée d'Allemagne en 1810 par exemple).

Remontes et maintien en condition

- 6 La recherche de chevaux en nombre important et leur entretien mettent par ailleurs rapidement en évidence la limitation des ressources existantes tout autant que la nécessité d'une gestion économique et sanitaire.

Les limites d'une société agricole

- 7 Sous l'Ancien Régime, l'ordonnance du 21 décembre 1762 enjoignait aux régiments d'acheter eux-mêmes leurs chevaux (chaque corps devant, peu après, tirer sa remonte⁹ d'une province déterminée). Face à l'accroissement des besoins, la Révolution recourt aux achats mais également aux levées obligatoires¹⁰. Le Consulat à ses débuts est lui aussi contraint de recourir à la réquisition. Le décret du 4 vendémiaire an VIII institue une « *levée extraordinaire de chevaux pour le service des armées* ». Les chevaux (sauf les étalons¹¹), juments non poulinières, mules ou muets existant « *dans tous les départements de la République* », âgés de 5 ans au moins et 9 au plus, doivent être recensés. Après examen par des commissions, le trentième sera requis, le prix d'achat étant « *acquitté en numéraire et sans délai* ». Le quart des bêtes est destiné à des fonctions de trait, tandis qu'il est possible, compte tenu des ressources départementales, de moduler la ponction du vingtième au cinquantième du cheptel concerné. Les victoires militaires et la paix permettent ensuite le retour à des voies normales, en l'occurrence les transactions de gré à gré. De germinal an XI au 2 décembre 1807, le service des remontes est à nouveau de la responsabilité des régiments. L'instruction du 24 vendémiaire an XII détermine précisément, de son côté, les conditions des achats, effectués soit directement par les officiers dans les régions d'élevage, soit par le biais de contrats passés entre les conseils d'administration des corps et des fournisseurs privés. L'abrogation en 1807 de la pratique des achats directs conduit à une extension des levées et marchés (y compris en Allemagne pour pallier les insuffisances du marché français). Néanmoins, le volume des remontes s'élève annuellement à quelques milliers de chevaux seulement, ce qui permet de demeurer en deçà des limites de production, même lorsqu'il s'agit de préparer la campagne de 1812¹².
- 8 La disparition quasi complète des montures et des attelages envoyés en Russie provoque en revanche d'énormes difficultés. L'analyse des rapports rédigés entre le 24 décembre 1812 et le 20 février 1813¹³ révèle la nécessité de rassembler près de 73 000 chevaux de selle et 52 000 de trait afin de recréer un outil militaire performant. Chiffres énormes puisque les prévisions du 2 octobre 1812¹⁴ s'établissaient pour la Grande Armée à 4 726 montures seulement. Le point-clé demeure la signification d'une telle demande par rapport aux ressources réellement disponibles. Les territoires allemands disposaient de 2 700 000 chevaux en 1800 et 2 346 000 en 1816¹⁵. Quant à la France, les tableaux annexes à « *l'Exposé de la situation de l'Empire* », présentés par le ministre de l'Intérieur Montalivet au Corps législatif le 25 février 1813, nous renseignent avec précision. Les 130 départements abritent alors 3 500 011 équidés (1 268 909 chevaux,

1 393 521 juments et 837 581 poulains de moins de 4 ans) tandis que, chaque année, sont comptabilisées 280 320 naissances. Statistiquement la remonte de la Grande Armée équivaut donc à 3,5 % de la ressource nationale et à moins de la moitié du croît annuel. Toutefois, il est impossible de s'en tenir à cette approche strictement mathématique. Des critères¹⁶ de choix précis d'âge, de taille (mesurée « *sous potence, sur terrain uni* ») et de sexe viennent en effet restreindre le stock potentiel, tandis que les besoins du système éotechnique¹⁷ qui régit alors la vie quotidienne (notamment dans l'agriculture ou les transports) concurrencent directement les demandes des armées. D'autre part, l'entrée en guerre des principaux États européens et les échecs militaires successifs conduisent le régime impérial à développer fortement ses exigences. Bref, en 1813, Napoléon lève selon des modalités diverses (achats, dons, réquisitions) 212 671 chevaux, tant en France qu'en Italie, Pologne, Allemagne ou Danemark¹⁸ (sachant que ce total théorique demeure nécessairement quelque peu surévalué dans la mesure où une partie des marchés, conclus pour répondre à la non-exécution de contrats antérieurs, fait nécessairement double emploi)¹⁹.

- 9 Une approche quantitative précise demeure difficile, compte tenu du vide informatif de certaines archives. Néanmoins, la comparaison des appels des forces impériales montre un flux de 90 990 montures entre janvier et avril 1813, puis de 51 242 entre avril et août. Cela révèle un apport d'un peu plus de 140 000 animaux. Si l'on tient compte des pertes de la première campagne de Saxe et de l'inévitable attrition durant l'armistice, le chiffre réel serait encore beaucoup plus élevé et vraisemblablement très proche de 170 000, ce qui équivaudrait à la différence entre juin 1812 et janvier 1813. Le plan de remonte développé de janvier à juin 1813 demeure donc un succès incontestable. En revanche, l'échec entre novembre 1813 et janvier 1814 s'avère tout aussi évident. L'appel du 5 janvier²⁰, réalisé lorsqu'il faut répondre à l'invasion étrangère, montre des troupes de campagne terriblement diminuées à tous égards. L'effectif sous les armes de la Grande Armée atteint seulement 107 035 combattants, disposant d'un cheval pour 4. Mais la proportion de militaires montés se révèle identique (voire légèrement supérieure) à celle de juin 1812 ou août 1813 seulement parce que le nombre de présents a connu une profonde réduction.
- 10 La fourniture des selles et des harnachements, en revanche, quoique difficile compte tenu de l'ampleur de la demande et de la relative brièveté des délais de réalisation, n'a pas connu de blocage majeur. La combinaison des achats à l'étranger (25 522 harnachements et 13 700 selles doivent être fabriqués entre Rhin et Vistule)²¹ et des ressources du territoire français (qui compte en 1813 707 ateliers de carrosserie-sellerie occupant 13 000 ouvriers²²) a permis de doter des équipements nécessaires tous les chevaux de selle ou de trait rassemblés durant ces quelques mois.
- 11 Quoiqu'il en soit, cette opération de remonte, d'une ampleur sans précédent jusqu'alors, met en lumière un certain nombre d'obstacles structurels. En France (et de façon moins marquée dans le royaume d'Italie), la conjugaison d'une hausse des prix et de ce qu'il faut bien nommer une détérioration de la qualité reflète, dès le milieu de l'année 1813, une situation typique de pénurie. En témoigne, le 8 décembre 1813, la création d'une nouvelle catégorie d'animaux, les chevaux d'éclaireurs. Destinés à doter un escadron de cavalerie légère sur trois (ainsi que trois nouveaux régiments dans la Garde), ils mesureront au minimum 1,38 m au garrot, ce qui permet d'utiliser des bêtes jugées jusque-là trop petites²³. De plus, artilleurs à cheval et cadres des trains d'artillerie et du génie les emploieront après avoir rétrocédé leurs propres montures aux dragons et aux cheveau-légers. Bref,

cette utilisation d'un produit de remplacement dépasse la simple volonté d'économie que représentait l'allègement des équipages édicté le 22 février 1813²⁴. Le rapport du 3 janvier 1814²⁵ confirme sans ambiguïté que les ressources nationales sont épuisées : « *Il est presque impossible aujourd'hui de passer un marché de chevaux pour une fourniture un peu considérable, parce que les marchands regardent maintenant comme très difficile d'en tirer de plusieurs contrées où ils en trouvaient encore une assez grande quantité.* » On a ici une nouvelle illustration des limites des économies préindustrielles, incapables par nature de fournir rapidement une quantité massive de produits manufacturés, de denrées, voire d'animaux. La guerre se fait grâce aux surplus que l'on peut dégager après avoir répondu aux besoins vitaux des populations²⁶. Ce qui explique également pourquoi, soucieux d'acquérir des chevaux, qui sont pour lui véritablement un « produit stratégique », l'Empereur se soit efforcé de conserver, de janvier à avril 1813, les territoires prussien, polonais ou allemand, partie à cause des possibilités de remonte qu'offrent ces régions, partie pour y maintenir l'emprise politique française. L'image du cheval dans la guerre, et la place qu'il y tient, s'enrichit là d'une nouvelle facette.

Le maintien en condition des chevaux

- 12 Compte tenu de cette relative exigüité des ressources, la gestion des animaux et leur maintien en condition se révèlent primordiaux. En garnison et dans les cantonnements, les rations sont définies de façon extrêmement précise et les chevaux correctement nourris et soignés (avec des réserves à partir de l'arrivée massive de conscrits insuffisamment instruits en 1813). Quoique présentant un certain nombre de variantes selon les subdivisions d'arme (d'où des dépenses supplémentaires), les harnachements, conformes au modèle de 1786, demeurent bien adaptés²⁷. La ferrure est toujours entretenue, mais la Grande Armée, contrairement aux troupes prussiennes, russes ou polonaises, n'est pas accoutumée à parer à glace, ce qui amène nombre de mécomptes durant les campagnes hivernales en Europe centrale (même si certains cavaliers, lors de la retraite de Russie, prennent le parti de déferer leur monture pour lui éviter de glisser).
- 13 Une grande pratique du cheval permet de conserver longtemps en état les animaux. L'étape commence au pas, durant une heure. Puis une halte d'une dizaine de minutes permet aux chevaux de se soulager. Les cavaliers ressangent, vérifient les paquetages et repartent au pas. Ils passent ensuite au trot et gardent cette allure durant deux heures avant de reprendre le pas puis de nouveau le trot. Dans les côtes et les descentes trop prononcées, les hommes mettent pied à terre. À l'arrivée, les chevaux sont étrillés, nourris et, si possible, abrités, notamment dans de grands bâtiments transformés pour la circonstance en écuries improvisées.
- 14 Les pertes en campagne s'avèrent néanmoins très élevées²⁸, même en dehors du champ de bataille, compte tenu de la difficulté d'alimenter correctement les animaux lors de certaines haltes. S'ajoutent à cela les conditions climatiques parfois difficiles et surtout les efforts intenses demandés aux montures. En Russie, par exemple, durant les premières semaines de progression, les chevaux, nourris de seigle vert, subissent une succession d'orages violents et de nuits extrêmement fraîches, contrastant avec la chaleur du jour. D'où la rapide apparition de coliques et de maladies qui déciment la cavalerie impériale²⁹.
- 15 L'inexpérience des conscrits est également à l'origine de blessures qui, faute de repos ou de soins, amènent la perte des animaux. C'est par exemple le cas en 1812 où l'on relève de

nombreux cas de plique. Ce sera en 1813 un souci constant pour la hiérarchie. Quoiqu'il en soit, même dans les meilleures conditions possibles, l'attrition au cours des opérations demeure lourde et les cavaliers démontés forment bientôt de petits détachements qui suivent à pied le reste des troupes jusqu'à ce qu'ils reçoivent de nouveaux chevaux de prise ou de réquisition. Pour remédier autant que possible à cette situation, la Grande Armée organise généralement, en arrière de la ligne de contact, un ou plusieurs dépôts qui accueillent les remontes venues de France ou tirées du territoire d'opération, ainsi que les bêtes blessées « à refaire ». Un dépôt général sera ainsi mis sur pied à Hanovre pour la campagne de 1812³⁰. Durant l'armistice de l'été 1813, la Grande Armée disposera également de trois dépôts, à Magdebourg, Hambourg et Hanau³¹.

L'amélioration des conditions sanitaires : maréchaux-ferrants et vétérinaires

- 16 Nombre de pathologies ont pour origine la jambe ou le pied. Thiébault se montre formel à cet égard : « *Le manque de ferrage est ce qui détruit le plus rapidement les chevaux.* »³² Chaque cavalier possède donc dans ses fontes quatre fers et quarante clous. Chaque compagnie compte deux maréchaux-ferrants qui, initialement, travaillent avec les moyens locaux. Puis, en 1811, tout régiment est suivi d'une forge de campagne. En fait, les maréchaux-ferrants jouent un grand rôle et sont capables de soigner un certain nombre de maladies. De même, les bataillons de train possèdent tous, grâce aux ressources de la conscription, outre des maréchaux-ferrants, des selliers-bourreliers, indispensables pour entretenir les harnais.
- 17 Mais l'Empire voit également la création d'un service vétérinaire³³, organisé selon une logique proche de celle qui régit le service de santé. La médecine vétérinaire est alors une nouveauté, la première école en Europe ayant été créée à Lyon en 1762. Les États prennent très rapidement conscience des possibilités offertes par cette nouvelle voie (qui permet de structurer les pratiques empiriques jusqu'alors seules utilisées). La monarchie française paie ainsi chaque année les études d'un élève à condition qu'il rejoigne ensuite une unité militaire. Parallèlement, en 1776, dans chaque régiment de cavalerie de l'armée française, un maître-maréchal, voire un simple maréchal-ferrant, reçoit le titre d'artiste-vétérinaire. Intégré en 1794 à l'état-major du corps, il a entre autres responsabilités la surveillance des maréchaux-ferrants. En l'an VIII, 20 élèves sont entretenus aux frais du ministère de la Guerre dans chacune des deux écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort (auxquelles se joindra bientôt l'école de Turin), à condition toujours d'intégrer à l'issue de leur scolarité les rangs d'un régiment de cavalerie. Ce nombre est réduit du quart en l'an X mais un arrêté du 24 prairial an XI (13 mai 1804) autorise les corps des troupes à cheval à envoyer des officiers et sous-officiers dans les écoles, afin d'acquérir des connaissances hippiatriques. Puis, le 22 avril 1807, un décret institue un second vétérinaire par régiment (ce qui permettra d'en conserver un au dépôt, tandis que l'autre suivra les unités en campagne). Par ailleurs, tout à fait logiquement, chaque bataillon de train disposera d'un vétérinaire attaché à son état-major. Un autre décret, du 30 septembre 1811, clarifie leur position hiérarchique en leur assignant une place intermédiaire entre le corps des officiers et les adjudants sous-officiers³⁴. Le besoin amène toutefois à recourir, à partir de janvier 1812, à des sous-aides vétérinaires. Issus de la conscription, généralement dépourvus de diplôme, ils sont en quelque sorte des infirmiers chevalins, comparables aux chirurgiens sous-aides du service de santé.

- 18 Le décret impérial du 15 janvier 1813 « sur l'enseignement et l'exercice de l'Art vétérinaire » englobe la question des vétérinaires militaires dans un système d'ampleur nationale. Cinq écoles (Alfort, Lyon, Turin, Aix-La-Chapelle et Zutphen) doivent dispenser un cours de 3 ans à l'issue duquel les élèves recevront le diplôme de maréchal vétérinaire. L'école d'Alfort permettra ensuite à un certain nombre d'entre eux de suivre un cursus complémentaire de 2 ans, couronné, pour ceux qui auront réussi les examens, par le titre de médecin vétérinaire. Les élèves, âgés de 16 à 25 ans, seront boursiers du gouvernement ou suivront la scolarité à leurs frais (sachant que l'instruction et le logement sont gratuits). En fait, ce texte n'a d'autre but que de développer la médecine vétérinaire, tant civile que militaire, au sein de l'Empire, les médecins vétérinaires propriétaires d'un cabinet pouvant ainsi recevoir une indemnité des préfetures, sous-préfetures ou villes importantes, à condition d'ouvrir un atelier de maréchalerie pour enseigner la pratique de leur art à un certain nombre d'élèves. D'autre part, 20 places de boursiers seront attribuées dans chaque école pour suivre le cours de 3 ans, à condition que le titulaire s'engage à servir au moins dix ans dans l'armée. Voués « à la pratique », ces maréchaux vétérinaires seront « attachés aux dépôts et aux escadrons de guerre des troupes à cheval, et chargés du traitement des chevaux malades, de la direction du service des maréchaux-ferrants et de l'exécution de la ferrure dans les cas difficiles »³⁵. Les médecins vétérinaires en revanche, destinés « à avancer la science » et réservés « aux circonstances d'utilité générale », seront responsables, en tant que vétérinaires inspecteurs, « du service des dépôts généraux, des grandes remontes, des grands parcs d'artillerie, du génie et des équipages ». L'analogie avec le service de santé est frappante, la notion de compétence (qui détermine l'emploi) s'avérant identique dans les deux cas. Dans le service de santé en effet, médecins et pharmaciens, titulaires d'un doctorat, exercent leurs fonctions au niveau des divisions, des corps d'armée et des hôpitaux. Le cas des chirurgiens en revanche est plus complexe. Tout bataillon d'infanterie et tout régiment de cavalerie en possèdent deux. Une moitié est composée de sous-aides. L'autre moitié regroupe aides-majors et chirurgiens-majors (tous possesseurs d'un doctorat). En pratique, les chirurgiens-majors dirigent le service de santé des corps (à raison d'un chirurgien-major par régiment) ou encadrent dans les ambulances aides-majors et sous-aides. Toutefois, comme dans un certain nombre d'autres secteurs, l'écroulement de l'Empire ne permet pas au régime de tirer les bénéfices de sa réforme.
- 19 Quoiqu'il en soit, un rapport du général Préval³⁶, maître des requêtes au Conseil d'État, rédigé en 1811, permet de redonner au vétérinaire sa place exacte au sein de l'armée impériale : « On s'exagère l'importance des vétérinaires dans les corps, et le besoin qu'ils aient beaucoup de capacités ; très rarement, même en temps de paix, on traite des maladies graves et de durée ; le prix de la nourriture et des médicaments, comparés à la valeur du cheval, l'incertitude de sa guérison et des services qu'on pourra en obtenir, si elle a lieu, font presque toujours décider la vente. La mobilité des troupes en campagne et la quantité de chevaux à panser obligent d'abandonner ceux qui sont très malades. Au dépôt, il s'en trouve bien peu, puisque dès que les chevaux sont reçus, ils sont envoyés à l'armée. On s'exagère encore l'importance de leur coopération aux remontes. L'essentiel est de s'assurer des moyens d'un cheval et, en ce genre, l'expérience des officiers instructeurs et des maquignons est supérieure à toutes les théories. On ne juge jamais mieux les chevaux que lorsqu'on en a beaucoup monté et fait trotter sous la chambrière et le fouet. »

La cavalerie impériale

- 20 Réunir des chevaux et les conserver n'est pas tout. Il convient d'en tirer le meilleur parti, grâce à une organisation précise et fonctionnelle des unités montées. L'on pense d'abord, bien évidemment, aux régiments de cavalerie. Bien qu'indispensables au fonctionnement de la Grande Armée, ils ne constituent plus toutefois l'instrument premier de la victoire, d'où un relatif appauvrissement des techniques de combat à cheval par rapport aux époques antérieures (le combat collectif n'exigeant pas, contrairement aux affrontements individuels, la maîtrise consommée des finesses de l'art équestre, notamment des voltes).

Missions et spécialités internes

- 21 Avant d'exposer en détail l'organisation de la cavalerie, il importe de conserver à l'esprit que cette arme n'emporte plus à l'époque impériale la décision. La victoire est désormais principalement liée aux capacités de l'infanterie. Les analyses du général Thiébault s'avèrent à cet égard sans appel³⁷ : « *L'erreur qui est la plus fatale [à la cavalerie] est de la considérer autrement que comme un accessoire de la force des armées. À peu d'exceptions près, elle doit servir à compléter la victoire, parfois à la décider, et non à l'obtenir. L'artillerie doit ébranler et entamer les masses et les lignes, l'infanterie doit les culbuter et les rompre, la cavalerie doit les disperser et faire des prisonniers. Ses charges doivent être peu fréquentes, mais quand elle en exécute, elle doit le faire à toute outrance ; et comme elle ne peut combattre que corps à corps, elle ne doit paraître que pour frapper.* » Parmi bien d'autres, on peut illustrer cette réalité en rappelant le combat de Heilsberg en juin 1807 où, après plusieurs charges de cuirassiers et de dragons, les fantassins du maréchal Ney passent à l'attaque et enfoncent le dispositif ennemi.
- 22 Comme dans toutes les armées de l'époque, la cavalerie remplit un double rôle. Elle permet d'abord de se renseigner loin en avant et de garantir la sûreté des flancs lors des déplacements. Ces fonctions sont essentiellement dévolues à la cavalerie légère, hussards ou chasseurs, recrutée parmi les hommes de petite taille, munie de montures rapides, et qui peut à l'occasion effectuer des raids ou mener des opérations de harcèlement (ce que les auteurs nomment alors « *la petite guerre* »). Mais la cavalerie légère agit également par le choc, c'est-à-dire en pratique la charge sabre au clair, qui se termine théoriquement par un affrontement direct.
- 23 Il existe parallèlement une seconde subdivision d'arme, la « grosse cavalerie » (la « lourde » pour reprendre notre expression contemporaine), qui retient conscrits et volontaires de taille élevée, ainsi que les chevaux hauts et puissants. Spécialement conçue pour la charge qui désorganise l'attaque de l'adversaire ou disloque son dispositif, elle regroupe les régiments de cuirassiers et de carabiniers, dotés d'équipements spéciaux de protection, casques et cuirasse théoriquement à l'épreuve des balles³⁸, alors que le reste de la cavalerie porte simplement, un jour de bataille, le manteau roulé en sautoir sur l'épaule gauche, de façon à garantir autant que faire se peut la poitrine (et dans une moindre mesure le côté de la main de bride).
- 24 Les dragons³⁹, censés au début de l'Empire combattre aussi bien à pied qu'à cheval, utilisent pratiquement de façon exclusive le déplacement et le combat équestre et sont très rapidement considérés comme membres à part entière de la grosse cavalerie. Mais le fait qu'ils soient seulement munis d'un casque et dépourvus de cuirasse ne permet pas de

les assimiler totalement aux cuirassiers, bien qu'au combat ils puissent intervenir aux côtés de ces derniers, voire à leur place. D'où une subtile nuance terminologique dans les récapitulations de 1812, qui distinguent divisions de cuirassiers (cuirassiers et carabiniers) et divisions de grosse cavalerie (dragons). Une autre question, tout aussi épineuse, est celle des cheveau-légers lanciers. Créés le 18 juin 1811 sur le modèle des cavaleries d'Europe orientale, issus des dragons, équipés d'un pistolet, d'un mousqueton (avec baïonnette), d'un sabre et d'une lance de 2,75 mètres, ils prennent rang dans la cavalerie légère mais agissent en 1812 de concert avec les cuirassiers, auxquels ils sont rattachés à raison d'un régiment par division.

- 25 Malgré ces distinctions, l'organisation des régiments de cavalerie demeure semblable, quelle qu'en soit la spécialité. L'unité administrative de base, pour le service ou la police de la troupe, est la compagnie. L'escadron en revanche, composé de deux compagnies, constitue l'unité tactique élémentaire, commandée par le plus ancien des deux capitaines. Son effectif a légèrement varié au long de la période napoléonienne. En l'an X, l'escadron de carabiniers ou de cavalerie équivaut à 192 combattants, celui de dragons, de hussards ou de chasseurs à 232. Puis, le 10 mars 1807, un décret augmente le nombre de simples soldats. En fait, durant la majeure partie de l'Empire, l'escadron de grosse cavalerie représente 200 hommes (tous grades confondus), celui de légère 250.
- 26 En 1812, un régiment aligne théoriquement quatre escadrons de guerre et un cinquième de dépôt (9^e et 10^e compagnies) spécialisé dans l'instruction et les remontes. L'étude des livrets d'appel montre qu'une brigade regroupe généralement 8 escadrons (de deux, voire trois ou quatre régiments différents). Une division est quant à elle formée de deux ou trois brigades et d'une à deux compagnies d'artillerie à cheval. De plus, en règle générale, les divisions sont composées d'une même subdivision d'arme, légère ou lourde (avec toutefois là encore des divisions de cuirassiers et de carabiniers d'un côté, et des divisions de dragons de l'autre, dans le souci d'un emploi tactique optimal).
- 27 Reste à aborder la question de la mobilité. La charge portée par l'animal définit en effet les possibilités de déplacement et, partant, la tactique et l'emploi de la cavalerie. À la fin de l'Ancien Régime, en France, en moyenne, elle représente (homme compris) 175 kg par monture. Or, la propension à doter les cavaliers d'une panoplie d'armes⁴⁰ provoque sous l'Empire un certain nombre de critiques de la part des spécialistes qui estiment qu'on les alourdit inutilement⁴¹ (ce qui conduit certains d'entre eux à « perdre » une portion de leur armement dès l'entrée en campagne). La mobilité des diverses unités de cavalerie s'avère néanmoins très comparable. Fondée sur une combinaison des trois allures, le pas (100 m/minute), le trot (240 m/minute) ou le galop (300 m/minute), elle autorise une vitesse moyenne de déplacement, en dehors du champ de bataille, de 4,8 à 5 km/h en terrain praticable et de 6 à 7 km/h sur chemin (la progression de l'infanterie étant de 3 à 4 km/h et celle de l'artillerie d'environ 3 km/h en terrain uni). Mais l'entraînement des troupes permet, au début de l'Empire, de dépasser si nécessaire ce seuil moyen. En 1806, les hussards de la brigade Lasalle couvrent 1 160 km en 25 jours (soit 46 km quotidiens en moyenne) tout en combattant les Prussiens !
- 28 Surtout, en dépit des distinctions fonctionnelles établies au sein de la cavalerie française, tous ses régiments connaissent une identité de leur mode de combat, fondé sur un recours au choc de préférence à la fourniture de feux.

Un mode de combat quasi unique : le choc

- 29 L'ordonnance du 20 mai 1788 qui régissait les manœuvres de cavalerie a été remplacée par celle du 1^{er} vendémiaire an XIII (23 septembre 1804), qui simplifie ces dernières. Comme pour l'infanterie, le respect des alignements s'avère impératif afin de conserver la cohésion censée garantir l'effet de masse. Mais cela exige des montures de taille comparable, fournissant une battue identique, si bien que les règlements distinguent des chevaux de cavalerie légère, de dragons (utilisés également par l'artillerie à cheval) et de cuirassiers (ou carabiniers)⁴². La formation de base demeure la ligne de quatre cavaliers (qui, par simple conversion d'un quart de tour, devient file). Une fois que la recrue maîtrise l'équitation, l'entraînement consiste donc d'abord en évolutions par quatre ou par peloton (c'est-à-dire par demi-compagnie), la cohésion des quatre pelotons d'un escadron demeurant le principe de base de la manœuvre en campagne.
- 30 Les formations se répartissent en deux grands types : la colonne pour le déplacement ou les mouvements d'approche, la ligne pour le combat afin d'utiliser pleinement la puissance de choc. Étant donné qu'un cheval occupe, dans un rang, un peu moins d'un mètre, le front d'un détachement de cavalerie correspond, en ligne, à peu près à la moitié de l'effectif considéré. Une compagnie de cuirassiers, se préparant à charger sur deux rangs (un par peloton), représente ainsi un quadrilatère de cinquante mètres sur six.
- 31 En règle générale, l'arme d'épaule (fusil ou mousqueton) est essentiellement utilisée par les postes avancés, pour la défense d'un stationnement ou encore pour l'attaque à pied d'une position organisée. Toutefois, ce combat d'infanterie demeure exceptionnel. On cite souvent à ce propos l'action en 1805 d'un escadron du 9^e dragons qui combat à pied dans les rues du village de Wertingen pour en déloger les tirailleurs ennemis. En revanche, avant-gardes ou flancs-gardes qui explorent le terrain durant les marches progressent le mousqueton ou le fusil posé sur la cuisse, prêts à faire feu. Enfin, le tir à cheval est également pratiqué, en dépit de la difficulté à recharger et, surtout, des résultats aléatoires qu'il procure.
- 32 Contrairement à l'infanterie, dont l'efficacité tient avant tout à sa capacité de feu (les affrontements à la baïonnette s'avèrent en réalité très rares), la cavalerie agit essentiellement par le choc en recourant à l'arme blanche, en l'occurrence le sabre (l'usage du pistolet est en effet abandonné depuis 1776 dans la cavalerie française et la lance n'est introduite qu'en 1811⁴³). Les spécialistes de l'époque n'envisagent d'ailleurs pas d'autre mode d'action. Guibert, référence de la pensée militaire du XVIII^e siècle, est très net dans son *Essai général de Tactique* (1772) : « *La cavalerie n'a qu'une manière de combattre, c'est par la charge ou le choc. Toute action de feu en troupe lui est impropre. La vitesse et la cohésion sont ses qualités essentielles.* » Thiébault⁴⁴ est tout aussi catégorique : « *La cavalerie a deux manières de combattre, en chargeant et de pied ferme. Cette dernière lui ôte une si grande masse de ses avantages qu'elle ne doit être adoptée que par l'effet d'une véritable nécessité (...). Observons cependant que, lorsqu'elle sera réduite à cette manière de combattre, la cavalerie devra faire précéder l'emploi du sabre par celui de ses armes à feu, afin de compenser, autant que possible, l'inconvénient de l'immobilité.* »
- 33 Un régiment peut attaquer selon quatre modalités : en ligne (avec ses escadrons accolés), en colonne (par escadron ou peloton), en échelons ou en échiquier. La cavalerie lourde adopte habituellement la colonne de peloton (25 hommes de front, chacun des deux pelotons étant disposé sur deux rangs), ce qui accroît la puissance de choc. En général

cependant, lorsqu'il s'agit d'assaillir un carré d'infanterie, la largeur du front correspond à celle d'un escadron, avec pour direction d'attaque l'un des angles du carré. La formation en bataille, utilisée notamment pour la charge, se prend sur deux rangs (séparés de 65 cm environ), un cavalier du deuxième rang pouvant espérer éviter un cavalier du premier rang qui chute, ce qui s'avérerait impossible pour un cavalier de troisième rang. Si bien qu'en dépit de son règlement qui prévoit trois rangs, la cavalerie autrichienne charge elle aussi, sous l'Empire, sur deux rangs. Dans tous les cas, officiers et sous-officiers ont des places strictement assignées dans le dispositif, ce qui permet d'entraîner par l'exemple les soldats, qui ont toujours sous les yeux un cadre dont il suffit d'imiter les mouvements.

- 34 Les cavaliers quittent leur position de départ au trot, prennent le petit galop à deux cents pas de l'ennemi et le galop de charge à quatre-vingts pas, à la sonnerie de trompette. Mais l'effet de masse (la progression « botte à botte ») compte davantage que la vitesse pour briser les rangs adverses. Dans certains terrains défoncés ou encombrés d'obstacles, la cavalerie progresse au trot (on verra même des unités charger quasiment au pas dans la tempête de neige d'Eylau). À Marengo, la grosse cavalerie de Kellermann prend le galop à soixante mètres seulement des dragons autrichiens. À Altafulla, Curély fait sonner la charge à cinquante mètres de la cavalerie espagnole. À Zehdenick, Lassalle charge à dix mètres. Les cavaliers peuvent également se contenter d'attendre l'ennemi. Lors de la retraite du Portugal, Sainte-Croix demeure immobile avec ses dragons, sabre pointé en avant puis contre-attaque après le choc. Bref, en matière de combat à cheval, la compacité apparaît préférable au mouvement. Ardant du Picq⁴⁵ résume ces observations en quelques lignes : « *La cohésion et l'ensemble faisant la force de la charge, on s'explique, l'alignement étant impossible à une allure vive où les plus vites dépassent les autres, comment il ne faut lâcher la bride que lorsque l'effet moral est produit et qu'il s'agit de le compléter en tombant sur l'ennemi déjà en désordre, en train de tourner le dos, etc. Ainsi chargeaient les cuirassiers : au trot (...). Jomini parle de charges au trot contre cavalerie lancée au galop et cite Lasalle qui en agissait souvent ainsi et qui, voyant cavalerie accourir au galop, s'écriait : "Voilà des gens perdus." Jomini fait de cela affaire de choc : le trot permet l'union, la compacité que le galop désunit. Tout cela peut être vrai ; mais affaire d'effet moral avant tout. Une troupe lancée au galop qui voit arriver à son encontre un escadron bien serré, au trot, est étonnée d'abord d'un aplomb semblable ; par l'impulsion matérielle supérieure du galop, elle va la culbuter ; mais point d'intervalles, point de trous par où passer en perçant. »*
- 35 Le général Thiébault, de son côté, théorise déjà cela d'une façon générale en quelques lignes⁴⁶ : « La plus grande force d'une cavalerie qui charge étant dans l'effet moral qu'elle produit, et dans son choc, et cet effet moral et ce choc ne pouvant résulter que de l'ordre et de la vitesse, tout doit être sacrifié à le maintenir et à la rendre toujours croissante, sans rien perdre de la régularité dans les rangs, dans la formation, dans les mouvements et dans l'attaque. » Dès lors, la charge en muraille demeure le mode habituel, la charge en ordre dispersé (« en fourrageurs ») étant pratiquée seulement contre l'artillerie.

La cavalerie, composante de la manœuvre

- 36 L'emploi de la cavalerie s'inscrit dans la logique des conceptions napoléoniennes. L'Empereur est en effet le premier à affirmer explicitement qu'il dispose d'un « système de guerre », c'est-à-dire de principes généraux⁴⁷ autour desquels il a bâti un instrument, la Grande Armée. Héritier des penseurs militaires de la fin du XVIII^e siècle (plus particulièrement Guibert, Bourcet et le chevalier du Teil), il s'efforce d'anéantir l'armée

adverse par une série de mouvements offensifs et rapides. La campagne s'organise ainsi en trois temps : des manœuvres préliminaires, visant à amener l'adversaire à livrer une bataille décisive, à l'issue de laquelle s'engage la *poursuite* qui permet de détruire tactiquement l'adversaire. La Grande Armée est dès lors constituée de six à quatorze corps d'armée (composés eux-mêmes de trois à cinq divisions d'infanterie et une ou deux brigades de cavalerie légère) qui sont les pions de manœuvre. Ces derniers peuvent éventuellement être renforcés au moyen de formations spécialisées⁴⁸, la réserve de cavalerie (qui regroupe la grosse cavalerie et éventuellement les unités de légère inemployées dans les corps d'armée), et le grand parc d'artillerie, du génie, des équipages de pont, de siège, des vivres et d'ambulance, véritable arsenal ambulante. Enfin existe toujours une réserve tactique. Cette dernière fonction est généralement remplie par la Garde impériale à partir du moment où, après 1809, l'augmentation de ses effectifs lui permet de jouer ce rôle.

- 37 Afin de tirer le meilleur parti de sa cavalerie, en application du système conceptuel ayant présidé à l'organisation de la Grande Armée, Napoléon a coutume de réunir ses unités montées en grandes masses auxquelles il assigne une mission particulière. Lors des phases de concentration, la cavalerie couvre le front de ses troupes. Mais elle menace également celui de l'adversaire, dont elle doit disperser ou tromper les escadrons qui cherchent à reconnaître le dispositif français. Pendant les marches d'approche, ensuite, elle couvre et masque les mouvements des corps d'armée. Enfin, pendant la bataille, si elle participe parfois au prélude et/ou à l'action principale, elle demeure toujours partie prenante du dénouement, soit en entamant la poursuite, soit en protégeant la retraite. Dès lors, les missions d'exploration et de sûreté se placent souvent au niveau opératif, tandis que les missions de combat proprement dites (hormis la participation à la poursuite) dépendent plutôt du niveau tactique.
- 38 Contrairement aux Russes, Autrichiens ou Prussiens qui dispersent leur cavalerie lourde au sein des divisions d'infanterie⁴⁹, la Grande Armée, par le biais de la réserve de cavalerie, dispose d'une force autonome caractérisée à la fois par sa puissance (relative) et sa mobilité. Confiée généralement à Murat, elle équivaut en pratique à un commandement purement nominal lors des manœuvres préliminaires, car la réserve ne se déplace pas de façon monolithique durant cette phase. Le fait d'attribuer à un organe spécialisé la responsabilité de la majeure partie des unités montées constitue néanmoins, pour les contemporains, une précaution salvatrice. Comme le remarque le général Thiébault⁵⁰, « *même avec des soins et dans l'abondance, toute cavalerie, après trois mois de campagne active, a perdu la moitié de ses chevaux ; dans l'abandon et la disette, elle doit être détruite* ». Si bien que la réserve de cavalerie a pour finalité⁵¹ « *la conservation de ces troupes, autant que leur commandement : en effet, leur conservation requiert la connaissance la plus détaillée de tous leurs besoins, la surveillance la plus active et une autorité entière, quant à leur commandement, il est indispensable que dans une grande action, toute la cavalerie soit réunie sous un chef unique et sous un chef à elle* ». En 1812 cependant, l'accroissement de la réserve amène sa fragmentation en corps de cavalerie (une division de cavalerie légère, une à deux divisions de grosse cavalerie), ce qui facilite son utilisation à partir du moment où Napoléon combine la manœuvre de plusieurs armées et non plus seulement de corps d'armée.
- 39 Un jour de bataille en revanche, toutes les unités de cavalerie présentes, y compris celles affectées aux corps d'armée (à l'exclusion des régiments de la Garde, qui dépendent d'un commandement particulier), sont dans les mains du chef de la réserve. L'Empereur

dispose ainsi d'un responsable, analogue au *magister equitum* des armées romaines, en mesure de gérer directement l'action de la cavalerie, une fois que lui-même aura jugé opportun le moment de l'employer (lancées trop tôt, les unités montées risquent en effet d'être décimées par le feu sans profit). La sagesse de cette organisation apparaît paradoxalement à Waterloo. Grouchy, successeur de Murat, est envoyé le 17 juin à la poursuite des Prussiens avec 33 000 fantassins, cavaliers et artilleurs. Ce qui reste de la réserve est donc dépourvu de chef suprême le 18. Ney, qui doit conduire l'attaque sur les carrés anglais, fait charger de sa propre initiative le 4^e corps de cavalerie sur l'infanterie britannique, que la canonnade et la mousqueterie n'ont pas encore entamée. Lefebvre-Desnoëttes, croyant que ce maréchal exécute un ordre de l'Empereur, soutient son mouvement avec la cavalerie légère. C'est le désastre. Les escadrons sont hachés par le feu des carrés, cette faute tactique constituant une des causes primordiales de la défaite.

- 40 Quelques exemples permettent d'illustrer les diverses utilisations de la cavalerie, et tout d'abord dans les missions de sûreté. Ainsi, au niveau de l'armée, en 1805, Napoléon réunit en vue de la bataille (ce sera Austerlitz) les 1^{er} et 3^e CA à l'abri d'un réseau de patrouilles montées, soutenues elles-mêmes par des postes d'infanterie. Mais c'est un rideau qui, du Danube aux montagnes de Bohême, forme une ligne de 200 kilomètres et empêche les Austro-Russes de déceler les mouvements de leur adversaire. Viennent ensuite la quête du renseignement et les missions d'éclairage (le « service de découverte »), qui mobilise un volume variable d'unités en fonction du niveau décisionnel mis en jeu⁵². Le front d'exploration d'une brigade de cavalerie légère peut s'avérer très large (33 km pour la brigade Lasalle en 1805). En 1806, après Iéna, le 1^{er} corps d'armée réalise une marche offensive dans laquelle ses trois divisions d'infanterie (qui progressent sans intervalle entre elles) sont précédées de sa brigade de cavalerie légère qui envoie dans tous les sens, dans un rayon de 30 km, des détachements de 15 à 25 hommes. Parfois également, la quête d'informations mobilise une bonne part de la cavalerie. En témoigne l'exploration menée dans la région de Leipzig en octobre 1806. Là, Murat, à la tête de plusieurs divisions appuyées d'artillerie, passe deux jours à interroger les voyageurs, à s'emparer du courrier et des journaux, collectant le maximum de renseignements sur l'armée prussienne et son axe de retraite. L'Empereur savait l'ennemi absent des lieux mais n'a pas hésité à jouer sur le nombre et la complémentarité des subdivisions d'arme, qui permettait d'éviter l'échec de la mission, le moindre bataillon adverse rencontré à Leipzig suffisant à compromettre les mouvements d'un régiment, voire d'une brigade.
- 41 Dans la bataille, la cavalerie peut être utilisée pour interdire une portion de terrain, soit en étant en mesure de s'y porter immédiatement, soit en l'occupant réellement. Elle peut aussi appuyer une contre-attaque pour rétablir localement une situation, voire par une charge affaiblir sur un point la pression adverse. C'est l'exemple même d'Eylau où Murat, à la tête de 58 escadrons (suivis des 16 escadrons de la Garde avec Bessières), contrecarre la progression d'une colonne de 15 000 grenadiers russes. Elle peut enfin soutenir l'action décisive. À Wagram, la force d'assaut de Macdonald est composée de huit bataillons déployés sur deux lignes, de huit bataillons en colonne serrée sur les ailes, et d'une division d'infanterie en réserve en arrière. Mais les flancs du dispositif sont protégés par quatre escadrons de carabiniers.
- 42 Thiébault recense ainsi un certain nombre de missions possibles⁵³ : tourner l'ennemi et le prendre à revers, couper une ligne d'infanterie, charger la cavalerie adverse, enlever une batterie, enfoncer un carré, poursuivre un adversaire en retraite ou, inversement, couvrir le ralliement d'une unité amie. La cavalerie demeure cependant parfois impuissante face

à une infanterie bien entraînée. À Krasnoë, le 14 août 1812, Murat ne parvient pas à entamer un corps isolé de 10 000 fantassins russes, qui le tiennent éloigné par leur feu. En fait, hormis les raids ou les reconnaissances dans la profondeur du dispositif ennemi, la cavalerie agit toujours avec un soutien d'infanterie. Le 9 octobre 1806, par exemple, au combat de Schleiz, deux régiments français de cavalerie légère, ramenés par les forces adverses numériquement supérieures, reçoivent le secours du 27^e régiment d'infanterie légère, si bien que l'affaire se termine par un succès français.

- 43 Une manœuvre de cavalerie ne se limite toutefois pas à un simple déplacement en avant, au trot ou au galop. L'on s'efforce de combiner manœuvres de front et de flanc en utilisant l'appui procuré par l'artillerie à cheval⁵⁴, dont les servants agissent au rythme du reste de la cavalerie. De même, face à un carré d'infanterie, il importe avant tout d'éviter les feux directs, extrêmement meurtriers, en attaquant soit un front en diagonale, soit un angle. Dans tous les cas, la cavalerie agit en conservant une réserve qui lui permet de répondre à la réaction adverse⁵⁵. Le rythme du combat est en effet très rapide, de même que les mouvements des unités montées des deux camps. Ainsi, à Essling, les cuirassiers français chargent avec succès l'infanterie ennemie mais sont ensuite ramenés par la cavalerie autrichienne, puis sauvés par la cavalerie légère de Lasalle qui attaque à son tour les cavaliers autrichiens.
- 44 Vient la poursuite, après que l'ennemi ait été défait au cours de la bataille décisive qui scelle le sort de la campagne. Elle commence avec la dernière charge, la cavalerie talonnant les unités en retraite, mais ne se limite pas à un simple suivi. C'est en réalité une manœuvre complexe, sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines, mettant en jeu la coopération interarmes. En 1805, Murat prend en chasse un corps autrichien qui a échappé au piège d'Ulm, le rattrape et s'empare de 12 000 hommes, 120 pièces, 500 voitures de munitions et d'équipages, sans omettre un trésor de 400 000 florins. Après Iéna, Murat toujours, soutenu par les fantassins de Soult et Ney, poursuit directement les vaincus, tandis que le reste de la Grande Armée se dirige le plus vite possible sur Berlin, faisant écran entre l'Oder et les Prussiens en retraite, empêchant ainsi ces derniers de gagner leurs bases arrières de Prusse-Orientale ou de Silésie. Finalement, à l'issue de 40 jours de campagne, Napoléon a fait 140 000 prisonniers. Dernier cas : en juin 1807, Benningsen, après Friedland, se replie sur la rive droite de l'Alle. L'Empereur, désireux de contrarier la marche russe sur Koenigsberg, lance dans cette direction Murat avec 150 escadrons (21 000 chevaux), soutenus par les 3^e et 6^e CA. En même temps, les dragons et une division de cavalerie légère s'attachent aux pas de l'adversaire, le ralentissant énormément. Au bout du compte, Benningsen, précédé dans sa zone de regroupement, pressé en queue, dans l'impossibilité de se réorganiser, repasse le Niémen. Les pourparlers de Tilsit peuvent s'ouvrir. Le contre-exemple demeure la première campagne de Saxe au printemps 1813. Dépourvu de cavalerie efficace, l'Empereur ne peut mener à bien ses combinaisons, tant dans les marches d'approche qu'à l'issue des batailles de Lützen ou Bautzen, et voit l'armée coalisée se replier en bon ordre, sans pouvoir la détruire.
- 45 Enfin, quoique il s'agisse d'un aspect relativement marginal, il convient de parler des raids ou des manœuvres de harcèlement menés essentiellement par la cavalerie légère (pensons aux souvenirs de Marbot), ou encore des opérations de contre-guérilla, tant en Espagne qu'en Saxe, en juin 1813 (le but recherché étant alors de recouvrer la sûreté des lignes d'approvisionnement dans la zone de l'Elbe et la Basse-Saxe, soit en escortant les

convois, soit en quadrillant la région pour repérer et détruire les petits détachements ennemis).

- 46 Bref, hormis quelques cas particuliers, l'action de la cavalerie s'intègre au sein d'une manœuvre interarmes. Un témoignage parmi d'autres est fourni à ce propos par les instructions de Napoléon à Eugène de Beauharnais, en juin 1809⁵⁶ : « *Vous devez marcher avec une avant-garde composée de beaucoup de cavalerie, d'une douzaine de pièces d'artillerie et d'une bonne division d'infanterie. Tout le reste de vos corps doit bivouaquer à une heure derrière, la cavalerie légère couvrant comme de raison autant que possible. (...) De votre avant-garde à la queue de votre parc, il ne doit pas y avoir plus de trois à quatre lieues.* »

Le cheval de trait, force de la logistique

Volume des flux et puissance de traction

- 47 Moyen de déplacement du combattant ou du chef, le cheval constitue également l'unique force de traction réellement employée par une armée en campagne (les bovins se révélant trop peu puissants et trop fragiles⁵⁷). Son utilisation pose en fait la question du matériel et de la logistique dans son ensemble. Il convient toutefois, au préalable, d'esquisser en termes mathématiques le problème, tant par rapport aux besoins des troupes qu'en ce qui concerne les possibilités individuelles du cheval de trait. Voyons tout d'abord le soutien. Durant l'armistice de l'été 1813, alors que la Grande Armée (696 848 hommes au 15 août⁵⁸) cantonne en Saxe, les flux logistiques représentent au total 150 tonnes par jour, sur les trois itinéraires Mayence-Dresde, dont une moitié de munitions⁵⁹. Si l'on ôte un quart de l'effectif (pour tenir compte des garnisons des places de la Vistule et de l'Oder et des forces cantonnées au nord du théâtre, au niveau du cours inférieur de l'Elbe, qui disposent logiquement de leurs propres ressources en matière d'approvisionnement), et sans sous-estimer le fait que la Grande Armée est alors notoirement sous-alimentée, on ne peut, au vu de ces chiffres, que souligner une nouvelle fois la relative légèreté des besoins logistiques par rapport aux normes contemporaines.
- 48 Restent à définir les performances moyennes du cheval de trait. Le *Dictionnaire militaire*, rédigé à la fin du XIX^e siècle, demeure particulièrement instructif à cet égard⁶⁰ : « *L'expérience a montré qu'un cheval attelé à une voiture pouvait, en marchant au pas, traîner une charge de 700 kg pendant 10 heures par jour ; il ne peut plus traîner au trot que 350 kg, et cela pendant quatre heures et demie seulement. Lorsque plusieurs chevaux sont attelés à une même voiture, la charge à traîner par cheval doit encore être réduite. Dans l'artillerie de campagne, qui doit pouvoir manœuvrer aux allures vives dans tous les terrains, on ne doit pas dépasser le poids de 250 à 300 kg par cheval.* » Ce qui corrobore les calculs de l'époque impériale, d'après lesquels un cheval de trait employé par l'artillerie peut marcher et durer à condition de tracter une charge de 320 kg au maximum. Au-delà, il se rebute et ruine ses forces. Or, la nécessaire rapidité des déplacements et des conversions au combat ne permet pas d'atteler plus de 6 chevaux tant pour une pièce que pour un caisson⁶¹, ce qui limite le poids maximum admissible à 1 920 kg. Cet attelage suffit pour toutes les pièces, y compris l'obusier de 6 pouces (le plus lourd) qui atteint 1 950 kg. Il demeure néanmoins insuffisant pour le caisson de munitions qui représente, plein, 3,3 tonnes⁶². Il est vrai, par ailleurs, que les déplacements au trot n'ont généralement lieu qu'un jour de bataille et ne sont pas continus, les changements de position s'avérant beaucoup moins fréquents que dans la pratique contemporaine (d'autant que la pièce possède de quoi commencer à tirer dès sa

mise en batterie, grâce aux ressources du coffret d'affût qui permet d'attendre l'arrivée du caisson).

- 49 Le cas des trains d'artillerie et du génie du parc général, ou du train des équipages chargé des vivres, semble davantage conforme aux proportions énoncées plus haut, dans la mesure où leur rythme de progression s'avère infiniment plus constant. Caissons et chariots du génie⁶³ sont attelés à 4, parfois à 6 dans le cas de charges lourdes. Le train des équipages attelle les caissons à 4, les chariots et voitures à la comtoise à 2. Néanmoins, un rapport du 18 juin 1811⁶⁴ précise qu'une voiture chargée de tonneaux (mode habituel de conditionnement utilisé à la Grande Armée), avec « *des hommes peu exercés, des chevaux peu formés, des routes fatiguées, des rampes mal dirigées* » peut porter seulement 6 000 livres (3 tonnes) « *et même je l'avoue je n'espère pas qu'à la suite d'une armée on puisse charger sur chaque voiture un poids si considérable* ». Le rédacteur (vraisemblablement un responsable de haut rang) ajoute qu'il serait beaucoup plus vraisemblable d'établir les calculs prévisionnels sur une base de « *quatre milliers* » (2 tonnes) par voiture, avant d'apporter cette ultime restriction : « *Je n'oserais pas même assurer que l'on pût compter généralement sur ce résultat, et je serais plutôt porté à croire qu'il faudrait encore en défalquer une portion, soit à cause des mauvais chemins, soit en raison des pertes de chevaux, soit enfin à cause du volume encombrant de quelques-uns des objets à transporter.* » On comprend dans ces conditions la faillite logistique de l'expédition de Russie.
- 50 Autre remarque d'évidence, les transports revêtent finalement un triple aspect : transport de matériel indispensable aux opérations (moyens de génie et surtout munitions d'artillerie), transport de vivres et d'approvisionnements divers au profit des combattants (à l'exclusion des munitions) et enfin bagages (essentiellement des officiers supérieurs ou généraux). L'ensemble représente une masse de voitures et de chevaux qui consomment uniformément les ressources disponibles, alors que les chargements ne revêtent pas la même importance en terme de priorité. Là encore, il semble possible de fixer des ordres de grandeur⁶⁵. Sur les 49 816 chevaux de trait présents à la Grande Armée en juin 1812, l'artillerie en utilise 27 300 (20 750 pour les batteries et les caissons du parc⁶⁶, 2 550 pour l'équipage de pont et 4 000 pour l'artillerie régimentaire), soit 55 %. Les équipages chargés des flux entre les divisions et la base logistique de l'armée (le centre d'opérations) seulement 10 500 (21 %)⁶⁷. Le reste des attelages (24 %) est dévolu au génie, aux trains régimentaires (artillerie régimentaire exclue) et aux transports divers (documents d'état-major, imprimerie, trésor, etc.), sachant que calèches, voitures particulières ou chariots de bagages, quoique alourdissant les colonnes, ne sont pas recensés ici dans la mesure où ils appartiennent à des particuliers.

Bagages et impedimenta

- 51 Par rapport aux guerres de la Révolution, à l'époque consulaire, voire à la campagne de 1805, la Grande Armée semble progressivement s'embourgeoiser à tous les niveaux de la hiérarchie au fil des campagnes, des victoires et des conquêtes. En 1812, par exemple, les équipages de Napoléon et de Berthier sont organisés (sans compter les chevaux de selle) en trois portions⁶⁸ : un service léger composé de quelques tentes et bagages portés à dos de mulet, un service d'expédition, groupant voitures légères et fournitures nécessaires au service en campagne, enfin les gros *impedimenta*. L'ensemble représente au total 52 voitures et 500 animaux mais sa conception modulaire permet à l'Empereur de se déplacer constamment, avec une petite escorte et des moyens logistiques réduits. À

l'autre extrémité de la chaîne de commandement, les officiers d'infanterie disposent généralement dans chaque bataillon d'une petite charrette pour leurs bagages. On comprend dans ces conditions que Jomini⁶⁹ évalue à près de 20 000 les voitures de la Grande Armée (canons, caissons de munitions, de matériel ou d'équipages, prolonges, forges de campagne et véhicules divers, y compris vivandiers et commerçants de tout poil qui suivent les troupes) au passage du Niémen (pour 340 000 hommes environ qui traversent). Quelques mois plus tard, la retraite de Moscou débute avec des files invraisemblables de caissons, chariots ou charrettes en partie chargés de butin, mais qui disparaîtront au long des jours suivants. Si bien qu'en 1813, devant les difficultés à réunir chevaux de selle et attelages, l'Empereur promulgue un décret réglementant le nombre d'animaux et de voitures selon le grade et fonction occupés⁷⁰. Normalisant les pratiques antérieures, il vise avant tout à éviter les abus et donc à alléger les colonnes, mais permet également de se faire une juste idée des moyens de déplacement employés par la hiérarchie militaire de l'Empire⁷¹. De même, toujours en 1813, outre le remplacement des caissons par des prolonges chaque fois que possible⁷², seront menées une série d'études visant à alléger les voitures. L'urgence du moment conduit toutefois à utiliser en priorité les véhicules en stock dans les parcs de construction⁷³.

La question des trains régimentaires

- 52 Le premier niveau logistique demeure l'unité élémentaire ou, dans certains cas, le régiment, qui possèdent des moyens organiques destinés à assurer approvisionnements et recompléments⁷⁴ immédiats. Les unités de la Garde sont bien dotées. De même, dans la Ligne, chaque régiment d'infanterie dispose d'un caisson de comptabilité et d'un second d'ambulance⁷⁵, chaque bataillon d'un caisson destiné à porter du pain ou de la farine et d'un caisson de munitions. De 1809 à 1812 existe également, au sein d'un certain nombre de régiments d'infanterie, une compagnie d'artillerie (2 ou 4 canons de 3 ou de 4, ainsi que les voitures à munitions nécessaires). La cavalerie est, elle, suivie d'une forge régimentaire et d'un caisson d'ambulance pour deux escadrons, l'artillerie porte le nécessaire sur ses voitures, tandis que chaque compagnie de sapeurs possède en propre une prolonge attelée de 4 chevaux, avec 6 caisses d'outils, à laquelle s'ajoutent deux chevaux de bât pour les instruments portatifs⁷⁶. L'ensemble s'avère néanmoins relativement lourd d'où, en février 1813, une réduction des moyens alloués et un recours accru aux chevaux de bât de préférence aux voitures.

Les diverses compagnies de train

- 53 L'essentiel des transports demeure toutefois assuré par des unités spécialisées. Les armées de la fin du XVIII^e siècle, destinées à manœuvrer et à combattre en rase campagne, étaient suivies de matériels divers, essentiellement des pièces d'artillerie et des chariots de munitions. Mais l'Ancien Régime puis la Révolution recourent à cet effet à des transporteurs privés, qui risquent de mauvais gré leurs attelages dans les batailles. Soucieux d'efficacité, le Premier Consul Bonaparte commence par militariser ces charretiers le 13 nivôse an VIII (3 janvier 1800). Le train d'artillerie est né, organisé en bataillons, eux-mêmes subdivisés en compagnies. En pratique, chaque compagnie d'artillerie (formée des officiers, sous-officiers et canonniers destinés à servir les pièces) est associée à une compagnie de train chargée de tracter les 6 ou 8 pièces de l'unité, ainsi que les chariots et caissons à munitions correspondant. L'ensemble forme alors une

« division » d'artillerie (qui équivaut à notre terme contemporain de batterie). Bizarre au premier abord, cette dichotomie obéit en fait à une logique de rationalisation d'emploi des moyens. Par ce biais en effet, les compagnies d'artillerie affectées aux forteresses (et donc statiques par définition) n'immobilisent pas inutilement d'attelages. Le système se révèle d'ailleurs suffisamment adapté pour être conservé jusqu'à la fin de l'Empire, le train ne cessant de croître, parallèlement à l'augmentation de l'artillerie de campagne.

- 54 Le génie, qui a également besoin de matériel spécialisé, fait l'objet d'un raisonnement identique. Dans un premier temps, le décret du 1^{er} octobre 1806 attache à chaque bataillon de sapeurs 20 caissons d'outils tractés par 4 chevaux et conduits par une brigade de 60 charretiers commandés par un sergent-major, un sergent et 4 caporaux. Puis, en 1809, sont créées 4 compagnies de train, réunies en 1811 en 1 bataillon de 6 compagnies et 1 dépôt.
- 55 Reste la question des vivres. En dépit de l'idée courante qui veut que la guerre nourrisse la guerre (selon la formule de Caton), et donc que l'on vive sur les contrées traversées (en pillant mais surtout en réquisitionnant et payant les denrées⁷⁷), des compléments d'approvisionnement demeurent nécessaires pour assurer la progression d'armées aux effectifs de plus en plus importants. La « science des subsistances » fait ainsi partie de la « grande tactique » (de la stratégie), par opposition à la « tactique élémentaire » (aux procédés tactiques mis en œuvre au cours des combats)⁷⁸. La question des approvisionnements s'avère néanmoins moins complexe que de nos jours. En campagne, le soldat reçoit pain (ou biscuit) et viande, qu'il complète avec des légumes trouvés en route, pour faire ses deux soupes quotidiennes, matin et soir, le repas de midi prenant la forme d'un casse-croûte. Fournir la viande n'est pas compliqué. Généralement, les commissaires des guerres réquisitionnent (et paient) un bœuf ou une vache par bataillon. Un soir de bataille, les survivants ont du cheval à satiété ! En revanche, le soldat, rural dans l'âme, ne s'estime pas nourri s'il n'a pas sa ration de pain (750 grammes par homme et par jour⁷⁹). Si bien que Napoléon a coutume de rassembler, avant l'entrée en campagne, d'énormes stocks de farine, qu'il envoie ensuite à l'armée par un flux régulier. En pratique, le soldat emmène avec lui du pain et parfois du biscuit (si possible 4 jours de chaque, soit deux pains et 2,2 kg de biscuit), tandis que les trains régimentaires portent un complément d'approvisionnement⁸⁰. Le chariot qui suit tout bataillon d'infanterie est ainsi chargé de 1 000 rations, soit un jour d'autonomie. L'essentiel des transports de l'armée (à l'exclusion des munitions) consiste en réalité en pain ou farine, les outils, vêtements, souliers de rechange ou autres fournitures demeurant peu importants.
- 56 Cette logistique finalement légère autorise les mouvements de grande amplitude qui fondent la stratégie napoléonienne, en dépit de la limitation des moyens de transport. Comme sous la Révolution, le Consulat puis l'Empire passent dans un premier temps des marchés avec des entrepreneurs privés (Breidt pour la Grande Armée, Gayde en Italie) propriétaires des chevaux et employeurs des charretiers, tandis que caissons et harnais appartiennent à l'État. Mais un tel système présente des carences. Faute de pouvoir disposer de quelques caissons de pain et de quelques tonneaux d'eau-de-vie⁸¹, l'Empereur ne peut exploiter sa coûteuse victoire d'Eylau. Ce qui l'amène à créer, le 26 mars 1807, un organisme proprement militaire, le train des équipages, qui se chargera désormais de tous les transports (hormis les munitions qui demeurent du ressort de l'artillerie). La logique qui préside à sa constitution vise à doter chaque corps d'armée d'un bataillon de train dont une moitié assurera les transports entre le centre d'opérations (la base logistique d'armée) et le corps d'armée, tandis que l'autre moitié sera chargée des

recompléments entre les divisions d'infanterie et le corps d'armée. Au soir de la bataille, les caissons vides permettront également d'évacuer les blessés vers l'arrière. Enfin, les flux entre la France et le centre d'opérations peuvent être en grande partie confiés à des entrepreneurs privés lorsque les moyens militaires s'avèrent insuffisants. Cela n'empêche pas de recourir aux services de Breidt, placé à la tête d'équipages auxiliaires organisés avec des voitures et des conducteurs civils et opérant dans la zone de combat si les circonstances l'exigent. En fait, le train des équipages croît avec l'armée impériale, mais la campagne de Russie, la période d'armistice de l'été 1813 ou la seconde campagne de Saxe mettent cruellement en lumière, à des degrés divers, les limites de la logistique napoléonienne.

Des solutions de remplacement

- 57 Bien que le cheval demeure l'animal-clé de la Grande Armée, tant pour le déplacement que pour la traction, on ne saurait conclure cette présentation sans évoquer quelques solutions palliatives adoptées pour répondre à des situations particulières. À la fin de l'année 1813, face à l'épuisement du troupeau national, l'Empire réduit son niveau d'exigence en formant, on l'a vu, des escadrons d'éclaireurs⁸². Mais la chute du régime, en 1814, met fin à cette tentative.
- 58 Par ailleurs, afin de renforcer les trains, les mulets ont souvent été utilisés à la place des chevaux, non seulement dans les attelages mais également en Espagne avec l'organisation de brigades de mulets de bât⁸³ qui rendent d'excellents services. De même, pour l'expédition de Russie, sont mis sur pied 4 bataillons de train des équipages dotés de voitures à la comtoise tractées par des bœufs⁸⁴. L'expérience n'est toutefois pas renouvelée, les bovins ne s'avérant ni assez rapides ni assez résistants pour suivre une armée en campagne.

L'image de la cavalerie

Le recrutement des troupes montées

- 59 Il ne saurait être question, dans le cadre de cet article, d'étudier en détail les modalités de recrutement des troupes montées. Quelques rappels d'évidence demeurent néanmoins nécessaires. L'époque consulaire et impériale connaît seulement la traction animale, si bien qu'il existe une familiarité avec les chevaux comparable à celle que nous entretenons de nos jours avec les véhicules terrestres à moteur, même si une majorité de soldats ne sait pas monter. D'autre part, comme dans le reste de la Grande Armée, les soldats sont essentiellement recrutés par voie de conscription, en vertu de la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798, tandis que la proportion d'engagements volontaires, quoique très minoritaire, demeure supérieure dans la cavalerie à celles d'autres armes (notamment l'infanterie), avec une préférence pour les hussards. En fait, la cavalerie (mais non les trains) bénéficie, au moins pour les cuirassiers et les carabiniers, de conscrits de qualité, compte tenu des normes physiques de sélection⁸⁵, tandis que l'affectation dans les armes montées en général fait parfois intervenir des critères professionnels (en retenant notamment pour ces unités maréchaux-ferrants et selliers-bourreliers⁸⁶). D'autant que la modicité des effectifs requis (due au volume réduit des régiments et aux pertes relativement peu importantes) facilite le choix. On ne saurait toutefois clore cette brève

esquisse sans évoquer le cas des trompettes, sans lesquels toute manœuvre est impossible puisque la transmission des ordres repose sur eux. Une école avait été créée à Versailles, accueillant 125 élèves⁸⁷. Devant l'importance des besoins, un décret du 2 mars 1813⁸⁸ enjoint à tout régiment de cavalerie d'instruire à son dépôt, parallèlement, 6 élèves âgés de 14 à 18 ans.

- 60 L'encadrement de son côté est essentiellement issu du rang. Comme dans le reste de l'armée impériale, les sous-officiers acquièrent leurs grades au fil des ans et des campagnes. Le cas des officiers demeure plus complexe. La majorité provient encore des armées de la Révolution (voire de l'armée royale). Néanmoins, les divers régimes se sont efforcés de mettre sur pied des filières de formation spécialisées. L'École nationale d'équitation, fondée en 1796, devient École nationale d'instruction des troupes à cheval en mai 1798. En 1799, deux établissements similaires sont organisés, à Angers et Lunéville, puis un quatrième à Paris en 1808. Finalement, tous les quatre sont supprimés le 8 mars 1809 et remplacés par l'École impériale et spéciale militaire de cavalerie de Saint-Germain⁸⁹, sachant que l'école de Fontainebleau (transférée ensuite à Saint-Cyr) forme seulement depuis sa création des fantassins (qui rejoignent parfois des régiments de cavalerie) et, à partir de 1811, quelques artilleurs. Regroupant théoriquement 600 élèves admis à 16 ans révolus, l'école de cavalerie doit leur dispenser une scolarité complète en 3 ou 4 ans, mais elle n'atteint jamais son effectif total et les promotions annuelles (qui devraient être de 150 sous-lieutenants) se font en fait au gré des vacances dans les régiments. Ce qui n'empêche pas l'établissement de « produire », en 1813, 236 des 897 sous-lieutenants issus cette année-là de l'ensemble des écoles militaires⁹⁰. De son côté, l'artillerie à cheval dispose des ressources de l'école d'artillerie et du génie de Metz⁹¹, le plus prestigieux des établissements militaires de l'Empire, et des écoles régimentaires qui représentent de véritables centres de formation et d'entraînement en unités constituées. Maîtrisant en fait deux spécialités, le service des pièces et l'équitation, les membres de cette subdivision d'arme sont considérés comme une élite (à l'exception de la Garde) et perçoivent les soldes les plus élevées de l'armée de Ligne. En revanche, les unités de train (y compris les cadres) n'ont généralement d'autre formation que l'expérience.
- 61 En fait, l'efficacité de la cavalerie repose sur l'entraînement et l'accoutumance des hommes aux détails du service et des soins quotidiens aux animaux. De ce point de vue, les pertes de l'expédition de Russie, sans commune mesure avec le taux d'attrition habituel des campagnes antérieures⁹², provoquent l'arrivée massive dans les régiments de recrues inexpérimentées. L'encadrement, lui aussi fortement renouvelé (notamment les brigadiers ou maréchaux des logis), n'est de son côté plus à même de jouer aussi complètement son rôle de transmission des acquis et de surveillance qui faisait auparavant sa valeur⁹³. D'où le manque de solidité en marche et sur le champ de bataille des unités nouvellement constituées, qui perdent beaucoup de chevaux faute de soin et se révèlent peu manœuvrières lors des campagnes de Saxe en 1813 (contrairement aux troupes rapatriées d'Espagne, en particulier les dragons), tandis que les trains voient décroître rapidement le nombre des attelages utilisables⁹⁴.

Aux frontières des mentalités

- 62 Quoique les spécialistes, en l'occurrence les militaires, Napoléon en tête⁹⁵, soient persuadés de la prééminence fonctionnelle de l'artillerie, seule capable de fournir la puissance de feu propre à permettre la victoire, la cavalerie semble conserver, au moins

dans le monde civil, son image d'arme noble. Plusieurs indices permettent d'étayer une telle hypothèse. Les pages de l'Empereur⁹⁶ choisissent généralement la cavalerie. Par ailleurs, la Grande Armée a compté dans ses rangs, de septembre 1806 à juillet 1807, quatre compagnies de volontaires suffisamment riches pour acheter leur cheval et leur équipement, les gendarmes d'ordonnance. Mais l'esprit républicain des vieux soldats, fondé avant tout sur la notion d'égalité, avait vu là (à juste titre semble-t-il) un relent d'Ancien Régime, d'où une rapide interruption de cette expérience. Puis, en avril 1813, sont levés quatre régiments de gardes d'honneur, organisés sur le modèle de la cavalerie légère. Chaque département doit fournir un contingent de Français de 19 à 30 ans⁹⁷, pris parmi les cinq cents contribuables ou fils de contribuables les plus imposés, et les membres (ou leurs fils) de la Légion d'honneur, de l'ordre de la Réunion ou de la noblesse d'Empire. Bref, le régime essaie d'intéresser par ce biais les notables à sa survie, retrouvant en quelque sorte l'impôt du sang qui justifiait la noblesse d'Ancien Régime dans l'inconscient collectif. S'équipant d'un seyant mais fort coûteux uniforme à la hussarde et se montant à leurs frais, ces cavaliers seront placés « à la suite » de la Garde (dont ils recevront la solde) et seront théoriquement promus sous-lieutenants à l'issue de leur première année sous les drapeaux. Dans une société où la pratique de l'équitation et la possession d'un cheval de selle constituent autant de signes d'aisance, il paraissait logique d'affecter ces recrues très particulières à la cavalerie (de préférence à l'infanterie, peu cotée, ou à l'artillerie, dont la technicité requiert un entraînement long et poussé). Par ailleurs, cette décision permet au pouvoir d'acquérir sans bourse délier une division de cavalerie légère. Ce raisonnement rejoint en fait celui qui, en janvier 1813, avait présidé à la levée de 12 000 cavaliers légers fournis par les cantons de l'Empire (au même titre que les bateaux de flottilles offerts quelques années auparavant par les villes et les corps constitués en vue du débarquement en Angleterre).

- 63 Sur un plan plus symbolique, on ne saurait non plus omettre la place particulière tenue au sein de la Garde par les chasseurs à cheval, dont un peloton entoure en permanence l'Empereur et assure sa protection rapprochée. On peut lier à cela le fait que cinq des huit charges de colonels-généraux sont liées à la cavalerie ou à ses diverses subdivisions. Bref, l'image de ces régiments au sein de l'opinion publique (pensons notamment à la réputation de bravoure des hussards) semble une fois encore illustrer la distance entre la réalité (estimée à l'aune de l'efficacité) et l'appréciation que l'on s'en fait.

Quelques éléments de réflexion

- 64 Analyser les structures de la Grande Armée impose de raisonner à partir de trois facteurs, la protection (qui n'existe pas, hormis les tirs de contrebatterie), la puissance offensive (qui se résume à la capacité de fournir des feux) et la puissance motrice, en l'occurrence celle du cheval. Or, plusieurs points semblent devoir être mis en avant, à propos de ce dernier.
- 65 Tout d'abord, l'organisation de la cavalerie impériale (avec la possibilité de fragmenter la réserve) s'inscrit dans la logique de modularité qui régit la Grande Armée. D'autre part, l'utilisation de la cavalerie comme arme de choc demeure une caractéristique de la période napoléonienne. Cela s'explique par les limitations techniques des armes à feu, incapables de saturer réellement le terrain et donc d'interdire toute progression. Il faut attendre la guerre de Crimée (1854-1856) pour voir l'avènement des fusils à canon rayé (suivis bientôt des pièces d'artillerie), dont la portée et la précision s'avèrent sans

commune mesure avec les performances des armes à canon lisse jusqu'alors en service. La guerre de Sécession est ainsi marquée par l'effacement de la plus volumineuse des cibles tactiques du champ de bataille, la cavalerie. Cette dernière se transforme en infanterie portée, remplit des missions de sûreté ou mène des raids d'exploration ou de destruction. Mais l'on ne recense qu'une seule bataille de cavalerie durant tout le conflit, en juin 1863, à Brandy Station. De même, en 1870, les charges des cuirassiers français à Reichshoffen relèvent d'un mode d'action devenu anachronique, d'où leur échec tactique.

- 66 La troisième réflexion réside dans l'interaction entre la brièveté des campagnes et les limitations de l'économie et de la logistique. Napoléon pratique une guerre courte car il utilise essentiellement les surplus de la production nationale pour la mener. Les seuils quantitatifs et les temps de réponse d'une économie préindustrielle ne lui permettent pas de consentir un effort de plusieurs années. D'autre part, l'impossibilité d'assurer en totalité la subsistance de l'armée (compte tenu du volume restreint des trains et de leur lenteur qui les empêche parfois de suivre le rythme de l'avance, comme en 1806 par exemple) entraîne à la fois l'existence d'un seuil maximal quant aux forces à soutenir et la quasi-nécessité de manœuvrer dans des régions susceptibles de fournir par elles-mêmes une partie des subsistances nécessaires⁹⁸. Quelques exemples suffisent à illustrer cette réalité. Après Eylau, la poursuite, on l'a dit, s'avère impossible faute d'approvisionnement (par déficit de ressources du territoire et incapacité des trains à apporter une solution de remplacement). À l'automne 1812, la Grande Armée, contrainte de reprendre l'itinéraire utilisé à l'aller pour gagner Moscou, ne trouve plus de quoi se ravitailler. De même, dans l'été 1813, cantonnements et manœuvres s'effectuent au sein de la Saxe épuisée par les mouvements de troupe de la campagne de printemps, ce qui provoque une forte attrition au sein des unités impériales.
- 67 Quoiqu'il en soit, les guerres napoléoniennes constituent la dernière grande aventure militaire des sociétés occidentales préindustrielles. On relève à cet égard davantage de points communs, dans le rythme des campagnes et du combat, entre Napoléon I^{er} et Alexandre ou César, qu'entre Napoléon I^{er} et son neveu Napoléon III, dont les troupes utilisent le chemin de fer et les armes à canon rayé. La logique et le progrès de la mécanisation amènent finalement, tout au long des deux conflits mondiaux du XX^e siècle, la disparition des unités de cavalerie puis de la traction hippomobile (et des freins qu'elle engendrait en termes de mobilité).

ANNEXES

Annexe n°1 - Approche quantitative de la question

Tableau n°1 : Composition et répartition des forces consulaires (1^{er} mars 1803)

	Hommes	Chevaux
Armée de Saint-Domingue, unités stationnées aux Antilles, en Guyane, aux Indes orientales, Île-de-France et Sénégal	33 647	0
Expédition de la Louisiane, stationnée en Hollande	3 009	0
Troupes en Hollande, à Flessingue et Walcheren	10 849	1 179
Troupes en Italie et Ligurie	21 636	2 482
Territoire intérieur (27 divisions militaires)	249 739	43 418
Récapitulation	318 880	47 079

Sources : SHD/DAT, C2 16.

Tableau n°2 : Composition et répartition des forces impériales (1^{er} novembre 1804)

		Hommes	Chevaux
Forces de campagne	Armée des côtes de l'Océan	122 208	18 176
	Troupes en Batavie	34 775	4 688
	Armée du Hanovre	26 973	4 525
	Troupes en Italie	51 559	7 517
Forces de campagne en formation	Camp de Brest, cantonnements de Saintes et de Toulon	31 129	1 828
Troupes en garnison, dépôts	Territoire intérieur (27 divisions militaires)	172 901	23 009
Récapitulation		439 545	59 743

Sources : SHD/DAT, C2 16.

Tableau n°3 : Composition et répartition des forces impériales (1811-1814)

Date	Effectif	Intérieur (A)	Espagne	Grande Armée	Récapitulation générale
Octobre 1811	Bataillons	487	392	116	995
	Escadrons	169,5	191	49	409,5
	Officiers	14 067	12 386	3 182	29 635
	Troupes	408 169	352 821	104 248	865 238
	Chevaux	43 458	52 676	23 698	119 832
Février 1812	Bataillons	386,5	348	332	1 066,5
	Escadrons	81,5	184	216	481,5
	Officiers	11 808	11 205	10 975	33 988
	Troupes	318 521	303 545	339 011	961 077
	Chevaux	21 122	45 391	78 749	145 262
Juin 1812	Bataillons	478	390	562	1 430
	Escadrons	98,5	195	441	734,5
	Officiers	12 937	12 133	18 439	43 509
	Troupes	410 205	336 845	608 907	1 355 957
	Chevaux	12 410	47 943	157 353	217 706
Janvier 1813	Bataillons	431	220	104	755
	Escadrons	87,5	118	26	231,5
	Officiers	12 424	7 473	97 593	755 434
	Troupes	405 475	232 469		
	Chevaux	9 372	33 526	4 721	47 619
Avril 1813	Bataillons	489	194	486	1 169
	Escadrons	299,5	94	133	526,5
	Officiers	11 355	6 731	12 914	31 000
	Troupes	332 211	210 245	427 191	969 647
	Chevaux	30 725	30 053	77 831	138 609
Août 1813	Bataillons	432	184	641	1 257
	Escadrons	183,5	60,5	432	676
	Officiers	12 039	4 973	22 070	39 082
	Troupes	354 624	176 335	659 017	1 189 976
	Chevaux	22 784	20 367	146 650	189 801
Novembre 1813	Bataillons	388	98	112	598
	Escadrons	190,5	32	93	315,5
	Officiers	12 035	2 897	5 975	20 907
	Troupes	328 835	98 281	105 456	532 572
	Chevaux	21 046	15 934	28 941	65 921
Janvier 1814	Bataillons	444	158	133,3	735,3
	Escadrons	197,5	22	90,5	310
	Officiers	13 028	3 937	161 368	672 841
	Troupes	370 984	123 524		
	Chevaux	24 981	13 722	30 459	69 162

Les chiffres en italique représentent seulement des approximations. La rubrique « Intérieur » recouvre l'ensemble territorial formé par l'Empire français, le royaume d'Italie, les Provinces illyriennes et les îles Ioniennes (Corfou).

Sources :

AN, AF IV 1651-B, AF*IV 842, AF*IV 843, AF*IV 850, AF*IV 851 AF*IV 852, AF*IV 858, AF*IV 863, AF*IV 864, AF*IV 866, AF*IV 875, AF*IV 876, AF*IV 879, AF*IV 880, AF*IV 882, AF*IV 883, AF*IV 1542, AF*IV 1550, AF*IV 1557, AF*IV 1563, AF*IV 1569, AF*IV 1573, AF*IV 1577, AF*IV 1580. SHD/DAT, C2 536, C2 694, C2 698, C2 700, C2 706, C2 708, C2 711, C11 133, C11 134, C11 135.

Tableau n°4 : Proportion approximée cheval/hommes au 1^{er} mars 1803

Armée de Saint-Domingue, unités stationnées aux Antilles, en Guyane, aux Indes orientales, Île-de-France et Sénégal	0
Expédition de la Louisiane, stationnée en Hollande	0
Troupes en Hollande, à Flessingue et Walcheren	1/9,2
Troupes en Italie et Ligurie	1/8,7
Territoire intérieur (27 divisions militaires)	1/5,7
Total A	1/6,7
Total B	1/5,9

Il est évident que l'absence de chevaux au sein des unités de Saint-Domingue, des Antilles, des Indes, de l'Île-de-France, du Sénégal ou des forces destinées à l'expédition de Louisiane ne recouvre pas la réalité fonctionnelle. D'où le parti pris de présenter deux totaux (A = ensemble des armées ; B = troupes de Hollande, d'Italie, de Ligurie et de l'intérieur, à l'exclusion des forces de Saint-Domingue, des Antilles, des Indes, de l'Île-de-France, du Sénégal ou destinées à l'expédition de Louisiane), en tenant compte essentiellement du total B dans le raisonnement global.

Tableau n°5 : Proportion approximée cheval/hommes au 1^{er} novembre 1804

Forces de campagne	Armée des côtes de l'Océan	1/7
	Troupes en Batavie	1/7
	Armée du Hanovre	1/6
	Troupes en Italie	1/7
Forces de campagne en formation	Camp de Brest, cantonnements de Saintes et de Toulon	1/17
Troupes en garnison, dépôts	Territoire intérieur (27 divisions militaires)	1/7,5
Total		1/7

Tableau n°6 : Proportion approximée cheval/hommes (1811-1814)

	Intérieur	Espagne	Grande Armée	Récapitulation
Octobre 1811	1/10	1/7	1/4	1/7
Juin 1812	1/34	1/7	1/4	1/7
Août 1813	1/16	1/9	1/4,5	1/7

Tableau n°7 : Chevaux d'officiers, chevaux de troupes

		Officiers	Troupes	Officiers	Troupes
1 ^{er} juin 1812	Grande Armée	13 978	93 559	13 %	87 %
15 avril 1813	Grande Armée	6 610	53 375	11 %	89 %
	Armée d'Espagne	3 041	18 994	13,8 %	86,2 %
15 août 1813	Grande Armée	20 046	88 535	18,4 %	81,5 %

Sources : AN, AF*IV 1569. SHD/DAT, C2 700, C2 706 et C2 708.

Tableau n° 8 : Chevaux de selle, chevaux de trait (juin 1810)

	Hommes	Chevaux			Chevaux (%)		
		Selle	Trait	Total	Selle	Trait	Total
Intérieur (30 divisions militaires)	242 008	17 932	1 840	19 772	90,7 %	9,3 %	100 %
Armée d'Italie	63 405	10 963	2 711	13 674	80,2 %	19,8 %	100 %
Corps d'observation de Hollande	33 940	4 911	1 529	6 440	76,3 %	23,7 %	100 %
Armée d'Illyrie	33 522	1 365	0	1 365	100 %	0	100 %
Armée de Naples	35 500	1 538	10	1 548	99,3 %	0,6 %	100 %
Armées d'Espagne et de Portugal	350 951	42 848	18 502	61 350	69,8 %	30,2 %	100 %
Armée d'Allemagne	51 972	8 481	4 080	12 561	67,5 %	32,8 %	100 %
Récapitulation	811 298	88 038	28 672	116 710	75,4 %	24,6 %	100 %

Sources : AN, AF*IV 813, AF*IV 1224, AF*IV 1380, AF*IV 1447, AF*IV 1455, AF*IV 1512. SHD/DAT, C2 686.

Tableau n°9 : Chevaux de selle, chevaux de trait à la Grande Armée (juin 1812 et août 1813)

		Chevaux de selle	Chevaux de trait	Récapitulation	Chevaux de selle	Chevaux de trait	Récapitulation
1 ^{er} juin 1812	Grande Armée	107 537	49 816	157 353	68,3 %	31,7 %	100 %
15 août 1813	Grande Armée	108 581	40 426	149 007	72,9 %	27,1 %	100 %

Sources : SHD/DAT, C2 700 et C2 708.

Tableau n°10 : Extrait du décret du 22 février 1813

		Chevaux			Voitures
		de selle	de trait	de bât	
État-Major général	Maréchal d'Empire	18	8	10	2
	Général commandant en chef	18	4	6	1
	Lieutenant-général (A)	10	4	6	1
	Général de division	8	4	6	1
	Général de brigade	6	4	3	1
	Général de brigade (chef d'état-major)	6	8	3	2
	Aide de camp de l'Empereur	12	4	6	1
	Adjudant-commandant (B) chef d'état-major	4	4	3	1
	Aide de camp	4			
	Colonel	3			
Chef de bataillon ou d'escadron	3		3		
Capitaine	3				
Lieutenant ou sous-lieutenant	3				
Officiers des corps de troupe	Colonel et major (infanterie)	3	2	3	1
	Colonel et major (cavalerie, artillerie, génie)	4	2	3	1
	Chef de bataillon (infanterie)	2		1	
	Chef de bataillon (artillerie ou génie)	3		1	
	Chef d'escadron	3		1	
	Capitaine d'infanterie de plus de 50 ans	1			
	Capitaine (cavalerie, artillerie ou génie)	3			
	Lieutenant ou sous-lieutenant d'infanterie de plus de 50 ans	1			
Lieutenant ou sous-lieutenant (cavalerie, artillerie ou génie)	2				

(A) Appellation réservée alors à un commandant de corps d'armée. (B) Colonel spécialiste d'état-major. Sources : AN, AF IV 735.

Tableau n° 11 : La répartition des chevaux à la Grande Armée (juin 1812)

	Hommes		Chevaux	
Infanterie	424 175	73,9 %	11 391	8,1 %
Cavalerie	95 505	16,6 %	86 453	61,2 %
Artillerie et train d'artillerie	45 434	7,9 %	39 902	28,3 %
Génie	10 190	1,8 %	3 067	2,2 %
Gendarmerie	389	0,1 %	362	0,3 %
Total	575 693	100 %	141 175	100 %

Sources : SHD/DAT, C2 700 (les recensements portent exclusivement sur les unités de la Ligne, à l'exclusion de la Garde impériale).

Annexe n° 2 – Remontes et maintien en condition

Les critères de sélection des chevaux	
Les chevaux acquis par l'armée impériale doivent répondre à des critères précis de sexe, d'âge et de taille, comme le révèle l'étude des marchés d'achat ou des procédures de réquisition. Le cheval de selle doit être âgé de cinq à neuf ans, celui de trait de cinq à sept ans. Pour la cavalerie, on n'admet que des hongres et, au maximum, un tiers de juments « non pleines » (mais seulement un quart dans les trains). Enfin, la taille (mesurée au garrot) est strictement définie :	
Cuirassiers et carabiniers	1,56 m et plus
Dragons et artillerie à cheval	de 1,52 m à 1,56 m
Chasseurs et hussards	de 1,50 m à 1,52 m
Éclaireurs	de 1,38 m à 1,50 m
Cheval de trait	de 1,49 m à 1,54 m
Mulet	de 1,54 m à 1,57 m
Le fait de ne retenir que des chevaux âgés de 5 ans au moins permet en outre d'éliminer la question du dressage, qui commence à trois ans ou trois ans et demi et s'achève normalement au cours de la quatrième année (<i>Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers</i> , T. VII, p. 669).	

Annexe n° 3 – La cavalerie impériale

1 - Évolution et organisation

En 1789, l'armée royale compte 62 régiments (2 de carabiniers, 24 de [grosse] cavalerie, 18 de dragons, 12 de chasseurs à cheval et 6 de hussards). En l'an VIII, les troupes à cheval comprennent 86 régiments : 2 de carabiniers (à 3 escadrons), 25 de cavalerie (à 3 escadrons), 21 de dragons (à 4 escadrons), 25 de chasseurs à cheval (à 4 escadrons) et enfin 13 de hussards (à 4 escadrons). La période consulaire voit un certain nombre de modifications et d'adaptations. Le nombre des régiments est réduit à 78. La grosse cavalerie, destinée essentiellement aux actions de rupture, sera désormais composée de cuirassiers, auxquels il faut adjoindre les carabiniers, considérés sous l'Ancien Régime comme des unités d'élite. Les corps de dragons, hussards et chasseurs ne connaissent en revanche aucune modification structurelle. Si bien qu'en l'an XII, le tableau de la cavalerie française se résume ainsi (*Notice historique sur l'organisation de l'armée depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, p. 238) :

		Pied de paix		Pied de guerre	
		Hommes	Chevaux	Hommes	Chevaux
2 régiments de carabiniers		657	603	706	747
12 régiments de cuirassiers		657	604	706	748
30 régiments de dragons		906	596	1 138	779
24 régiments de chasseurs et 10 régiments de hussards		812	571	935	915
Totaux	Grosse cavalerie	9 198	8 454	9 884	10 474
	Dragons	27 180	17 880	35 040	23 370
	Cavalerie légère	27 608	19 414	31 790	31 110
Récapitulation générale		63 986	45 748	76 714	64 954

De l'an XII à 1811, divers régiments sont intégrés par suite notamment d'annexions territoriales (Toscane, Hollande...). Puis un décret du 18 juin 1811 forme 9 régiments de cheveu-légers lanciers au moyen de 2 régiments polonais, 6 régiments de dragons et 1 régiment de chasseurs à cheval. Par ailleurs, le décret du 31 août 1806 avait créé un 5^e escadron de dépôt (chargé de l'accueil et de l'instruction des conscrits, de la réforme des invalides et des remotes) pour les unités de grosse cavalerie en campagne. Au bout du compte, l'ensemble des régiments présente des effectifs équivalents (de 1 043 à 1 046 hommes, de 1 053 à 1 055 chevaux). En 1812, l'armée impériale compte 2 régiments de carabiniers, 14 de cuirassiers (dont 1 à 4 escadrons seulement), 24 de dragons (dont 4 seulement à 5 escadrons) et 49 de cavalerie légère (9 régiments de cheveu-légers à 4 escadrons, 28 de chasseurs dont 17 à 5 escadrons, 10 à 4 escadrons et 1 à 8 escadrons, et 12 de hussards, 6 à 5 escadrons et 6 à 4). La Garde impériale aligne, quant à elle, 6 régiments aux effectifs parfois beaucoup plus importants que la Ligne : 3 régiments de légère (chasseurs à cheval ainsi que la compagnie puis escadron de mameluks, 1^{er} et 2^e régiments de cheveu-légers lanciers) et 3 de grosse cavalerie (grenadiers à cheval, dragons, gendarmerie d'élite). L'année 1813 verra la constitution de 4 régiments de gardes d'honneur et d'un régiment de hussards croates (que le désarmement des troupes étrangères empêchera de combattre). Enfin, à la fin de 1813 et dans les premières semaines de 1814 sont mis sur pied, au sein de la Garde, 3 régiments d'éclaireurs. Mais l'abdication de Fontainebleau interrompt leur organisation définitive. Il convient également de mentionner, jusqu'à la fin de 1813, l'existence au sein de l'armée d'Espagne d'une légion de gendarmerie à cheval forte de 6 escadrons.

L'évocation des troupes montées demeurerait toutefois incomplète si l'on omettait de mentionner l'artillerie à cheval. Sous l'Empire, l'artillerie possède en effet deux spécialités. L'artillerie à pied met en œuvre des obusiers et des canons de campagne (de calibre 6, 8 ou 12) tractés par des chevaux. Toutefois, les servants sont à pied et progressent au rythme du fantassin. L'artillerie à cheval, instituée en 1792, utilise seulement des pièces de 6 (et l'obusier de 5 pouces 7 lignes correspondant) mais les servants, montés, progressent au rythme de la cavalerie. De plus, sur le champ de bataille, l'artillerie à cheval est en mesure de procéder à des changements de position et à des mises en batterie beaucoup plus rapides que l'artillerie à pied. En terme d'effectifs, son expansion demeure proportionnellement très légèrement supérieure à celle de l'artillerie à pied, Ligne et Garde confondues (160 compagnies à pied et 38 compagnies à cheval en 1801, 221 à pied et 59 à cheval en 1814).

2 – L'attrition des unités en campagne

État des pertes du passage du Rhin (septembre 1805) au 1^{er} mars 1806

		1 ^{re} division de grosse cavalerie (A)	1 ^{re} division de dragons	2 ^e division de dragons
Effectif le 25 fructidor an XIII (14 septembre 1805)		150 officiers, 2 574 sous-officiers et cavaliers, 2 448 chevaux	194 officiers, 2 179 sous-officiers et cavaliers, 2 174 chevaux	192 officiers, 1 990 sous-officiers et cavaliers, 2 205 chevaux
Pertes en hommes	Tués	55	10	33
	Décès par suite de blessures	5	3	16
	Décès par maladie	13	6	20
	Blessés	166	109	137
	Prisonniers	1	60	146
	Déserteurs	0	22	0
Récapitulation des pertes		27 officiers, 60 sous-officiers et 153 cavaliers	18 officiers, 18 sous-officiers et 184 cavaliers	20 officiers, 32 sous-officiers et 270 cavaliers
Pertes en chevaux	Tués	166	96	161
	Pris par l'ennemi	42	91	101
	Morts de fatigue	551	274	326
	Rayés des contrôles	0	10	0
	Récapitulation	759	471	588
Renforts en hommes (venus des dépôts)		7 officiers, 19 sous-officiers et 125 cavaliers	14 officiers, 14 sous-officiers et 238 cavaliers	17 officiers, 25 sous-officiers et 313 cavaliers
Renforts en chevaux	Venus des dépôts	108	210	222
	Achetés en Allemagne	2	305	270
	Chevaux de prise	60	39	24

Sources : SHD/DAT, C2 16 et C2 604.

Pertes de la cavalerie lors de la campagne de Russie

	Effectif au 15 juin 1812			Effectif en janvier 1813			% de perte		
	Officiers	Troupe	Chevaux	Officiers	Troupe	Chevaux	Officiers	Troupe	Chevaux
Corps de cavalerie	1 284	33 195	32 585	815	3 896	2 454	36,5	88,3	92,5
Brigades de corps d'armée	616	15 448	15 692	592	3 182	2 303	3,9	79,4	85,3
Récapitulation	1 900	48 643	48 277	1 407	7 078	4 757	25,9	85,4	90,1

Sources : BRUN, « L'économie militaire impériale à l'épreuve de la VI^e coalition », p. 508

NOTES

1. Les périodes retenues résultent d'un choix délibéré. Les années 1803 et 1804 appartiennent encore à un temps de paix sur le plan terrestre. La période 1811-1814 voit le passage d'une phase de paix relative aux guerres de la VI^e coalition, marquées notamment par l'expédition de Russie en 1812 et les deux campagnes de Saxe en 1813.
2. Voir à ce propos l'annexe n° 1, tableaux n° 1, n° 2 et n° 3.
3. Voir à ce propos l'annexe n° 1, tableaux n° 4, n° 5 et n° 6.
4. Sauf dans la Garde impériale, où ils sont montés aux frais de l'État. En revanche, tous les officiers de l'armée impériale perçoivent une gratification d'entrée en campagne, allant de 400 francs pour un sous-lieutenant à 900 pour un colonel, qui leur permet de couvrir les frais d'équipement (Service historique de la Défense, département de l'armée de Terre, carton X^p 26).
5. Voir à ce propos l'annexe n° 1, tableau n° 7.
6. Voir à ce propos l'annexe n° 1, tableaux n° 8 et n° 9.
7. Voir à cet égard les rapports comptables, notamment ceux de l'an IX et de 1809 (Archives nationales, AF IV 1183 et F⁹ 69). De plus, sur le territoire français, les particuliers peuvent être requis par les maires ou les préfets pour assurer (en échange d'une indemnité) des transports au profit des armées (voir à ce propos le décret du 10 avril 1806 ainsi que celui du 3 août 1808 prévoyant de sanctionner les contrevenants).
8. Le placement chez des particuliers semble être la règle en temps de paix. C'est le cas sous le Consulat. Le décret du 28 germinal an IX stipule par exemple que l'armée française conservera 19 100 chevaux de trait (15 100 pour l'artillerie, 3 000 pour les vivres et 1 000 pour les ambulances). Mais, sur ce nombre, 16 400 doivent être placés chez des particuliers qui les entretiennent et les utilisent jusqu'à réquisition. Autre cas, le décret du 4 avril 1810, traitant de la suppression des compagnies d'artillerie attachées aux régiments d'infanterie. Au terme de ce texte, les animaux hors service doivent être vendus aux enchères, tandis que ceux encore bons pour le service « *seront placés chez les cultivateurs des départements limitrophes des parcs pour être reproduits ou remplacés au premier besoin* ». Il est même précisé qu'après cinq ans de garde, le cultivateur pourra acheter le cheval au prix de 240 francs (AN, F⁹ 60 « armement et munitions »).
9. La remonte se définit comme l'opération destinée à réunir (par le biais d'achat ou de réquisitions faisant l'objet d'indemnisation) les chevaux nécessaires aux unités montées.
10. Le 15 pluviôse an IV (4 février 1796) est ainsi décrétée la levée du 30^e des chevaux, juments, mules et mulets non employés à l'agriculture et au commerce, ni affectés au service des postes ou des messageries nationales. Mais cette réquisition sera interrompue par l'arrêté du 28 floréal an V (17 mai 1797).
11. La Révolution avait désorganisé l'élevage équestre français, supprimant par exemple les haras le 29 janvier 1790. Soucieux d'améliorer cette situation, qui pénalise le pays, Napoléon rétablira ces derniers en 1806.
12. En 1808, 4 708 chevaux sont levés en 8 mois en Prusse, et 5 735 fournis. En 1809, la remonte nécessaire aux 36 régiments des armées du Rhin, d'Italie et de Naples pour porter chacun d'eux à 1 000 chevaux de troupe représente un total de 4 240 animaux. En 1811, l'effort en vue de l'expédition de Russie contraint à acquérir 42 000 chevaux de selle et 12 574 de train, sans compter 8 000 à 9 000 bêtes provenant de pays étrangers (Bidault, *Les chevaux de l'armée sous la Révolution et l'Empire*, p. 74 et 76, et rapport du général Dejean, AN, AF IV 1183).
13. AN, rapports du 24 décembre 1812 (AF IV 1183), du 3 janvier 1813 (AF IV 1173), du 7 janvier 1813 (AF IV 707), du 3 février 1813 (AF IV 1182), du 20 février 1813 (AF IV 1165 et AF IV 1173).
14. AN, AF IV 702.

15. Léon, *Histoire économique et sociale du monde*, T. III, p. 373.
16. Voir à ce propos l'annexe n° 2, « Les critères de sélection des chevaux ».
17. Dans un système éotechnique, les sources d'énergie motrice ont pour origine les éléments naturels (eau, vent) ou la force musculaire (humaine ou animale).
18. D'où, de décembre 1812 à avril 1813, la mise en place de dépôts de cavalerie à Vilna, Koenigsberg, Kosten, Glogau, Varsovie, Posen, Berlin, Hanovre, Hambourg, Elbing, Brunswick et Osnabrück. Destinés à accueillir les chevaux achetés et livrés, ces établissements ferment, pour une partie d'entre eux, leurs portes au fur et à mesure de l'avance de l'ennemi (AN, AF IV 1182).
19. AN, AF IV 1182 (rapport du 27 janvier 1813 du général Bourcier), AF IV 702 et 740 (levées du 30 décembre 1812), AF IV 703, 1165 et 1182 (levée du 2 janvier 1813), AF IV 706 et 1182 (levée du 4 janvier 1813), AF IV 706 (levées des 5 et 13 janvier 1813), AF IV 732 (levées du 10 février et du 2 mars 1813), AF IV 743 (levée du 13 mars 1813), AF IV 750 (levée du 25 mars 1813), AF IV 751 (levée du 29 mars 1813), rapport du 21 avril 1813 (AF IV 1182), décret du 24 avril 1813 (AF IV 761), décrets ou accords des 10 et 17 juin 1813 (AF IV 1182), des 7, 12, 17, 20 et 22 juillet 1813 (AF IV 1182), rapports des 24 juin et 18 juillet 1813 (AF IV 1182), rapport du 18 août 1813 (AF IV 823), décrets des 5 novembre 1813 (AF IV 823), 20 novembre 1813 (AF IV 828) et 13 décembre 1813 (AF IV 837). On s'est également appuyé sur le texte des *senatus-consulte* du 3 avril 1813 (levée des gardes d'honneur) et du 24 août 1813.
20. Appel du 5 janvier 1814, SHD/DAT, C² 711.
21. AN, AF IV 1119.
22. MONTALIVET, « Exposé de la situation de l'Empire ».
23. Voir à ce propos l'annexe n° 2, « Les critères de sélection des chevaux ».
24. Voir à ce propos l'annexe n°1, tableau n° 10.
25. AN, AF IV 1183.
26. Voir à ce propos la conclusion de la thèse de doctorat de J.-F. Brun, « L'économie militaire impériale à l'épreuve de la VI^e coalition », p. 1341 à 1344.
27. Un rapport du général Dejean, en date du 20 janvier 1809 (AN, AF IV 1183), précise que l'équipage d'un cheval harnaché se compose d'une selle complète, d'une couverture, d'une housse avec chaperon ou d'une schabraque, d'un manteau et d'un porte-manteau. Le prix varie selon la subdivision d'arme et le pays : 198 francs pour les dragons (en Italie), 180 francs pour les cuirassiers et les carabiniers (en France), 176 francs pour la cavalerie légère en Italie (mais seulement 160 en France).
28. Voir à ce propos l'annexe n° 3, paragraphe 2 « L'attrition des unités en campagne ».
29. BRUN, « L'économie militaire impériale... », p. 164.
30. Créé le 19 janvier 1812, Hanovre est administré par 2 généraux, 5 colonels ou majors (lieutenants-colonels) ainsi que 2 commissaires des guerres. Il regroupe au 15 juin 1812 141 officiers, 6 497 sous-officiers et soldats et 2 785 chevaux (SHD/DAT, C² 700).
31. Au 15 août 1813, ces trois établissements, administrés par 15 officiers d'état-major, comptent 178 officiers et 5 975 sous-officiers et soldats qui attendent d'être remontés. Les écuries, de leur côté, abritent 515 chevaux d'officier, 1 080 chevaux de troupe et 148 chevaux de trait (SHD/DAT, C² 708).
32. THIÉBAULT, *Manuel général du service des états-majors généraux et divisionnaires dans les armées*, p. 429.
33. Voir à ce propos le *Dictionnaire militaire...*, article « vétérinaire », T. II, p. 3172 et 3173.
34. Les maréchaux vétérinaires sont désormais qualifiés de vétérinaires en premier et hiérarchiquement placés immédiatement après les adjudants, en tête des maréchaux des logis-chefs. Les aides-vétérinaires deviennent vétérinaires en second et sont en tête des maréchaux des logis. Comme les officiers de santé, vétérinaires en premier ou en second sont dotés d'un uniforme particulier (avec des galons de maréchal des logis-chef ou de maréchal des logis).

35. Rapport au Conseil d'État de novembre 1811, cité dans la *Notice historique sur l'organisation de l'armée depuis la Révolution jusqu'à nos jours*.

36. *Ibid.*, p. 241.

37. THIÉBAULT, *op. cit.*, p. 427.

38. Sous l'Ancien Régime, l'appellation « cavalerie » désigne exclusivement la grosse cavalerie. Toutefois, en 1765, la cavalerie française a abandonné la cuirasse si bien que, sous la Révolution, seul le 8^e régiment de cavalerie la porte encore. La réorganisation consulaire modifie cet état de fait et classe dans la cavalerie de bataille (ou grosse cavalerie) 4 régiments (en plus du 8^e) le 17 septembre 1802. Le 1^{er} vendémiaire an XII (24 septembre 1803) sont créés les cuirassiers. Forts de 12 régiments (puis 13 à partir de 1807 et enfin 14 en 1810), ils reçoivent progressivement, jusqu'au début de 1805, une cuirasse double de 7,5 kg (qui protège le torse et le dos) et un casque destiné à remplacer le chapeau. Au terme du décret du 24 décembre 1809, d'autre part, les carabiniers, jusqu'alors équipés d'un uniforme de tissu et d'un bonnet à poil, sont dotés d'une cuirasse et d'un casque à la romaine. Dès lors, à son apogée, l'Empire dispose de 16 régiments spécialisés, considérés comme des unités d'élite. L'existence de cuirassiers demeure apparemment l'apanage des grands États européens, les petites ou moyennes puissances ne possédant que des dragons (casqués mais non cuirassés). Répondant à un usage tactique particulier dans la bataille, la présence de cuirassiers au sein de la Garde impériale ne saurait par ailleurs se justifier, les grenadiers à cheval, épaulés par le régiment de dragons à partir de 1806, y jouant le rôle de grosse cavalerie.

39. Sous la Révolution existent 18 (puis 21) régiments de dragons. Les réorganisations menées par le Consulat en 1804 aboutissent à un total de 30 corps, obtenu par l'adjonction aux 21 déjà existants de 7 régiments de cavalerie et 2 de hussards. En 1805, chaque régiment aligne trois escadrons à cheval et un escadron à pied. Chacun de ces derniers est intégré au départ du camp de Boulogne dans la division de dragons à pied du général Baraguay d'Hilliers. Les chevaux pris aux troupes adverses lors de la campagne de 1805 permettent ensuite de les monter. On retrouvera en Espagne des dragons à pied, mais ils constituent là encore une minorité, d'ailleurs rapidement dotée de chevaux.

40. Tous les cavaliers possèdent un sabre (droit pour les carabiniers, cuirassiers et dragons, courbe pour les cheveu-légers, chasseurs et hussards) et un ou deux pistolets, auxquels les cheveu-légers ajoutent la lance. Les unités de cavalerie légère sont également dotées d'un mousqueton et d'une baïonnette, les dragons d'un fusil (plus court que celui de l'infanterie) et de sa baïonnette. Les carabiniers disposent eux aussi d'une arme d'épaule. L'Empereur songe d'autre part, depuis 1805, à équiper les cuirassiers d'un mousqueton, mais le décret pris en ce sens le 25 décembre 1811 n'est qu'incomplètement exécuté, si bien qu'en 1813, à une époque où la France connaît des difficultés à armer l'ensemble de ses troupes, une cinquantaine de cuirassiers par régiment seulement semblent en être munis.

41. La selle complète (c'est-à-dire le corps de selle et ses accessoires, sacoches, longe-poitrail, sangles, contre-sanglons, étrivières, étriers, poches à fer, sans oublier la couverture ou le tapis de selle) pèse environ 26 kg, auxquels il convient d'en ajouter à peu près autant pour l'armement portatif (sabre, armes à feu) et les vêtements de rechange. S'y ajoutent les provisions éventuelles et le poids propre du cavalier (ainsi que, pour les cuirassiers et les carabiniers, celui de la cuirasse).

42. Voir à ce propos l'annexe n° 2, « Les critères de sélection des chevaux ».

43. D'ailleurs seule la première ligne de cheveu-légers charge en pointant sa lance, les cavaliers de deuxième ligne utilisant quant à eux le sabre.

44. THIÉBAULT, *op. cit.*, p. 410.

45. ARDANT DU PICQ, *Études sur le combat – Combat antique et combat moderne*, p. 129.

46. THIÉBAULT, *op. cit.*, p. 429.

47. Par « système de guerre », il convient d'entendre, pour reprendre les termes mêmes de Guibert, « *l'ensemble des principes et les institutions qui règlent la conduite des guerres* ».
48. Ainsi, en juin 1812, le 2^e corps d'armée est provisoirement renforcé de la 3^e division de cuirassiers (SHD/DAT, C² 700).
49. Les Prussiens ayant même restructuré leur armée, à partir de 1808, en 6 brigades interarmes de 6 000 à 7 000 hommes chacune.
50. THIÉBAULT, *op. cit.*, p. 412.
51. *Idem.*
52. D'après Thiébault, « éclairer une armée » consiste à « porter des corps de troupes à cheval dans toutes les directions que l'ennemi peut avoir suivies, et à la plus grande distance possible, afin de se mettre à même de ne faire aucun faux mouvement, et de faire à temps tous ceux qui peuvent être nécessaires ou même utiles ». (THIÉBAULT, *op. cit.*, p. 414).
53. *Idem.*
54. Voir à ce propos l'annexe n° 3, paragraphe 1 « Évolution et organisation ».
55. Le volume de cette réserve tactique peut s'établir ainsi : une brigade en réserve lorsque la division combat, un régiment en réserve lorsque la brigade combat, un escadron en réserve lorsque le régiment combat, étant bien évidemment sous-entendu que ces réserves ne sont pas cumulatives. (THIÉBAULT, *op. cit.*, p. 411).
56. Lettre n°15 310 de Napoléon I^{er} à Eugène de Beauharnais, 7 juin 1809, *Correspondance de Napoléon I^{er}*.
57. Un rapport du 11 janvier 1812 (AN, AF IV 1183) précise que les bœufs « *ne pourront servir avec le même avantage [que les chevaux] dans les divers pays* ». Ils se révèlent en effet moins rentables que ces derniers dans les contrées marécageuses, mais sont plus sensibles aux épizooties et à l'humidité. Leur vitesse de déplacement est moindre (4 à 5 lieues par jour), leur ferrage lent et difficile. Enfin, un huitième des animaux est hors service après 8 à 10 jours de marche en convoi. La conclusion est donc sans appel : « *Il paroît certain que ces équipages ne pourroient convenir au service des corps d'armée et des divisions actives et que l'on ne pourroit les employer qu'au transport des denrées sur les derrières de l'armée.* »
58. SHD/DAT, C² 708.
59. L'Administration de la guerre utilise les itinéraires les jours pairs pour convoier vivres et fournitures diverses, l'artillerie les jours impairs pour les munitions.
60. *Dictionnaire militaire*, article « attelage », T. I, p. 187.
61. D'après le *Dictionnaire militaire* (article « attelage », T. I, p. 186-187), l'armée royale avait coutume d'utiliser l'attelage à la française ou à la comtoise, tous les chevaux étant placés sur une seule file. Avec la réforme de Gribeauval, à partir de 1765, l'on passe au mode d'attelage à l'allemande (à deux chevaux de front, chaque paire étant dirigée par un conducteur monté sur l'animal de gauche, le *porteur*, celui de droite étant désigné par le terme de *sous-verge*). D'autre part, jusqu'en 1858, l'armée française recourra au harnais à collier, si bien que le harnachement du porteur (comprenant la garniture de tête, le harnais d'attelage et la selle) pèse 35 kg environ, celui du sous-verge 24 kg seulement.
62. Ces calculs ont été réalisés d'après les données chiffrées contenues dans le *Dictionnaire militaire* (article « canon », T. I, p. 383) et l'*Aide mémoire à l'usage des officiers d'artillerie*. Les canons de campagne (poids total de la pièce sur affût avec son avant-train) pèsent respectivement 901 kg (canon de 4), 1320 kg (canon de 6), 1426 kg (canon de 8), 1837 kg (canon de 12). Le caisson d'artillerie pèse à vide 1650 kg et emporte une charge équivalente, soit au total 3,3 tonnes (Pigeard, *Dictionnaire de la Grande Armée*, article « caisson », p. 110). Le nombre de chevaux de trait varie selon le type de voiture (*Aide mémoire à l'usage des officiers d'artillerie*, p. 389). En pratique, les pièces d'artillerie de campagne (du 4 au 12) et les forges sont tractées par 6 chevaux, les caissons d'artillerie par 4 (à l'exception d'un caisson par pièce qui bénéficie d'un attelage à 6). En revanche, les canons de l'équipage de siège exigent de 6 (pièce de 16) à 10 chevaux (pièce de 24).

Il en va de même pour l'équipage de pont au sein duquel les haquets à ponton sont tirés par 6 à 8 chevaux, les haquets à bateaux par 8 à 10 et les haquets à nacelle par 6 seulement.

63. Le *Dictionnaire militaire* (article « génie », T. I, p. 1451) précise qu'un caisson d'outils ou un chariot d'agrès pèse 475 kg à vide et seulement 603 kg plein.

64. AN, AF IV 1183.

65. SHD/DAT, carton C² 700 ; AN, carton AF IV 1165 ; BRUN, « L'économie militaire impériale... », p. 157.

66. L'équipage d'artillerie (sans y inclure l'équipage de pont ou celui de siège) représente 804 pièces, 2 539 caissons à munitions d'artillerie, 872 caissons à munitions d'infanterie, 264 chariots à munitions, 129 affûts de rechange, 187 forges de campagne.

67. Le train des équipages aligne ainsi 2 000 caissons et 2 400 voitures comtoises, sachant que 1 200 autres comtoises sont tractées par des bœufs.

68. CAULAINCOURT, *Mémoires*, T.II, p. 78.

69. JOMINI, *Vie politique et militaire de Napoléon*, T.IV, p. 53 et 54.

70. Voir à ce propos l'annexe n° 1, tableau n° 9.

71. Afin de gérer rationnellement les colonnes de véhicules existe au sein de chaque division ou corps d'armée un « vaguemestre », officier supérieur ou subalterne chargé de la police et de la conduite des équipages des quartiers généraux, en l'occurrence charretiers, vivandiers, marchands, domestiques ou encore équipages des officiers et employés de haut rang. (THIÉBAULT, *op. cit.*, p. 471).

72. Le génie remplace ainsi ses caissons (pesant 975 kg et portant une charge de 700 kg) par des prolonges de 850 kg portant 1,3 tonne (AN, AF IV 1169).

73. En 1812 fonctionnent à Sampigny et Plaisance deux parcs qui ont « pour objet la construction de voitures et de harnais pour les bataillons du train des Equipages militaires » (AN, AF IV 1185). Néanmoins, les expériences visant à alléger les voitures sont essentiellement menées par l'arsenal du génie qui achève de confectionner, le 7 février 1813, une prolonge de 520 kg portant 950 kg (AN, AF IV 1169). De leur côté, les équipages songent à construire une voiture de 500 kg seulement, mais ce projet ne semble pas avoir connu un quelconque aboutissement (AN, AF IV 1189).

74. Comme son nom l'indique, le recomplètement consiste à remplacer aussitôt que possible les vivres et munitions consommées, afin de conserver à l'unité une capacité de combat permanente.

75. Par ambulance, à l'époque, on n'entend pas le véhicule qui sert à évacuer les blessés mais le caisson qui contient les instruments et ustensiles nécessaires à l'organisation d'un poste de secours.

76. AN, AF IV 1162.

77. La Grande Armée compte dans ses rangs des employés civils chargés des questions d'approvisionnement et dépendant du ministère de l'Administration de la guerre. Elle est en outre suivie en campagne par des payeurs qui disposent de plusieurs millions de francs (sous forme de numéraire ou de billets à ordre) afin de régler achats et réquisitions (AN, AF IV 1083-A).

78. Le chapitre terminal (livre II, chapitre XVIII) de l'*Essai général de tactique* du comte de Guibert porte ce titre très explicite : « Rapport de la science des subsistances avec la guerre, et particulièrement avec la guerre de campagne. Examen de la manière dont nous faisons subsister nos armées ». Par ailleurs, les deux premiers paragraphes de la « Note sur les transports dans les armées actives » (SHD/DAT, 1M 2357) posent le problème dans toute son acuité : « L'organisation des transports a toujours été considérée comme la question la plus importante et la plus difficile de l'administration des armées. En effet, si trop de convois, si des voitures trop lourdes, peuvent parfois, et surtout en cas de mouvement en arrière, devenir un embarras, un danger véritable, si l'on n'a pas assez de transports pour enlever dans le pays qu'on traverse les ressources qu'il présente, on s'expose au maraudage et à la diminution d'effectif qu'il entraîne. La pénurie des moyens de transport rend lente et dangereuse

l'évacuation des blessés et empêche souvent un général en chef d'exécuter, en pays ennemi et dévasté, ces mouvements rapides et imprévus qui assurent le succès. »

79. La ration alimentaire, fixée par l'arrêté du 25 fructidor an IX (12 septembre 1801), modifiée et complétée en 1803 et 1805, est strictement définie : 750 grammes de pain (75 % froment, 25 % orge ou seigle) ou 550 grammes de biscuit de guerre, 240 à 360 grammes de bœuf, veau ou mouton, mais seulement 120 à 180 grammes de porc, frais ou salé, 30 grammes de riz ou 60 grammes de légumes secs (fèves, pois, haricots, lentilles) et 16 grammes de sel. À quoi s'ajoute une boisson dont la nature varie selon les disponibilités et la saison (0,05 litre de vinaigre, 0,0625 litre d'eau-de-vie, 0,25 litre de vin, 0,5 litre de bière). Néanmoins, par delà ces normes théoriques, il convient de préciser qu'en réalité, au long des années, au fil des lieux de stationnement ou des théâtres d'opération, interviennent nombre de modifications.

80. Au passage du Niémen par exemple, les fantassins du 1^{er} corps d'armée (Davout) disposent de 20 jours de subsistance (4 jours de pain sur eux ou au bataillon et 16 en biscuit et farine sur des voitures dépendant du corps d'armée).

81. En campagne, l'eau-de-vie remplace avantagement le vin, compte tenu de son volume réduit qui la rend plus facile à transporter. La ration du soldat est de 1/16^e de litre (soit un litre par escouade d'infanterie). Outre son effet dopant (à Austerlitz, les troupes combattent le ventre vide, à l'exclusion d'un verre d'alcool), elle sert à rendre potable, autant que faire se peut, l'eau consommée au cours de la progression.

82. Voir à ce propos l'annexe n° 2, « Les critères de sélection des chevaux ».

83. 10 brigades de 102 mulets (nécessitant 54 conducteurs), levées en 1808, sont utilisées tout au long du conflit espagnol (AN, AF IV 1183).

84. Chaque compagnie, composée de 93 militaires (officiers et sous-officiers compris), possède 50 voitures à la comtoise, 1 forge et 1 prolonge tirées par 62 paires de bœufs (dont 8 haut-le-pied) et 8 chevaux. Précision supplémentaire : un bœuf coûte 300 francs (auxquels il convient d'ajouter 20 francs pour les jougs et la chaîne d'attelage).

85. Le titre II (article 413) de *l'Instruction générale sur la conscription est très précis à cet égard* : « Les généraux formeront les contingents des différentes armes dans l'ordre ci-après : carabiniers, cuirassiers, fusiliers de la garde impériale, artillerie à pied et à cheval, ouvriers et pontonniers, dragons, génie et cavalerie légère, tirailleurs de la garde, infanterie, train d'artillerie et équipages militaires. Les conscrits pour les carabiniers et cuirassiers et pour moitié du contingent des fusiliers de la garde seront pris parmi les plus forts et les plus grands ; ils ne pourront avoir, pour les carabiniers, moins d'un mètre 785 millimètres, et pour les cuirassiers et moitié des fusiliers de la garde, moins d'un mètre 731 millimètres. Ceux qui, pour la taille, viendront immédiatement après, seront assignés à l'artillerie. Il est indispensable que les conscrits destinés à cette arme aient au moins un mètre 690 millimètres. [Les conscrits] qui seront destinés pour les dragons auront au moins un mètre 650 millimètres. Tous les autres conscrits devront être répartis entre les corps du génie, la cavalerie légère, les tirailleurs de la garde, l'infanterie de ligne et légère, les bataillons du train d'artillerie et les équipages militaires, de manière à ce que chaque corps ait un nombre d'hommes de chaque taille, proportionné à son contingent, en observant de ne point donner aux régiments de cavalerie légère des hommes ayant plus d'un mètre 650 millimètres [afin de respecter les spécifications du décret du 8 fructidor an XIII – 26 août 1805 et l'instruction du 11 février 1808]. » L'on peut relativiser ces données en rappelant que la taille minimale pour être recruté est de 1,54 m tandis que la taille moyenne des conscrits, dans un département de montagne comme la Haute-Loire, s'établit durant le Consulat et l'Empire entre 1,60 et 1,61 m selon les années (BRUN, « La Haute-Loire dans les guerres napoléoniennes, de l'an XIII à 1814 »).

86. Le titre II (article 414) de *l'Instruction générale sur la conscription* spécifie en effet que « les conscrits sachant soigner les chevaux et conduire des voitures seront, de préférence, affectés aux bataillons du train et aux équipages militaires. Les selliers et maréchaux seront proportionnellement distribués entre les troupes à cheval de toute arme, les bataillons du train et les équipages militaires [afin là encore de respecter les spécifications du décret du 8 fructidor an XIII et l'instruction du 11 février 1808] ».

87. SHD/DAT, 1M 2018.

88. AN, AF IV 739.

89. Les détails concernant l'école de Saint-Germain sont tirés du carton X°13 (SHD/DAT).

90. BRUN, « La reconstitution du corps des officiers en 1813 », p. 87. La première Restauration, par ses ordonnances de 1814, conserve l'école de Metz et supprime les autres écoles militaires de l'Empire tout en créant une école militaire à Saint-Cyr (pour former 400 élèves destinés à l'infanterie et à la cavalerie) et une école d'instruction des troupes à cheval à Saumur. Cette dernière comprend 11 officiers, 2 écuyers, 2 sous-écuyers, 1 professeur d'hippiatrique, 1 artiste vétérinaire, 11 employés ou sous-officiers et 1 palefrenier pour 4 chevaux. Elle accueillera 249 élèves recrutés dans les corps montés : chaque régiment de cavalerie doit y envoyer 2 officiers et 2 sous-officiers, chaque escadron de train d'artillerie ou des équipages 1 officier et 1 sous-officier, enfin la compagnie de train du génie 1 officier ou 1 sous-officier (*Notice historique sur l'organisation de l'armée depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, p. 276).

91. Les détails concernant l'école de Metz sont tirés du carton X^d 249 (SHD/DAT).

92. Voir à ce propos l'annexe n° 3, paragraphe 2 « L'attrition des unités en campagne ».

93. Le déficit en sous-officiers compétents semble réel. Exemple entre tous des difficultés auxquelles se heurte la hiérarchie, ce rapport émanant du 8^e hussards (et vraisemblablement rédigé en février 1813) : « *Le cadre des sous-officiers n'est pas complet parce qu'il n'est pas possible de trouver des sujets capables d'en remplir les fonctions. Tous les anciens hussards intelligents qui ont fait la campagne ont été promus au grade de brigadier. Les ordres sont donnés pour que les sous-officiers du 5^e escadron se rendent à Mayence pour compléter les cadres.* » (SHD/DAT, C² 287).

94. En témoigne ce rapport du 6 avril 1813 (AN, AF IV 1165) : « *Jusqu'à présent on n'a pas fait assez d'attention au choix des hommes pour le train : aussi la perte en chevaux a-t-elle été énorme, et cela en grande partie par suite du mauvais choix des hommes. Déjà l'on me rend compte que les convois arrivés à l'armée de l'Elbe ont éprouvé de grandes pertes en chevaux à cause de la faiblesse et de l'inexpérience des soldats du train. Un soldat du train ayant deux chevaux à conduire dans des chemins difficiles doit avoir de la force pour retenir ses chevaux, et doit être robuste pour résister aux diverses fatigues de ce métier.* »

95. D'où sa célèbre maxime : « *Dans la guerre de siège comme dans celle de campagne, c'est le canon qui joue le principal rôle. Il a fait une révolution totale (...). C'est avec l'artillerie qu'on fait la guerre.* »

96. Recrutés comme leurs prédécesseurs d'Ancien Régime parmi les fils de hauts dignitaires ou issus de familles prestigieuses, ils forment un groupe de 36 adolescents de 14 à 18 ans qui bénéficient d'une instruction scolaire et militaire poussée et suivent l'Empereur à la cour et à la guerre, avant de recevoir une sous-lieutenance.

97. Un contingent minimal est fixé à chaque préfet, mais rien n'interdit de le dépasser, le décret de levée parlant de 5 000 à 10 000 gardes d'honneur au plan national.

98. C'est le sens de la réflexion de Napoléon après la campagne de 1805 : « *Nous avons marché sans magasins, nous y avons été contraints par les circonstances. Nous avons eu une saison extraordinairement favorable pour cela ; mais, quoique nous ayons été constamment victorieux et que nous ayons trouvé des légumes dans les champs, nous avons cependant beaucoup souffert. Dans une saison où il n'y aurait point de pommes de terre dans les champs, ou si l'armée éprouvait quelques revers, le défaut de magasins nous conduirait aux plus grands malheurs.* » (lettre n° 9425 de Napoléon I^{er} à l'intendant général de l'armée Petiet, 2 brumaire an XIV – 24 octobre 1805, *Correspondance de Napoléon I^{er}*).

RÉSUMÉS

Les armées du Consulat et du Premier Empire recourent au cheval comme moyen de déplacement ou force de traction. La proportion s'établit globalement autour d'un cheval pour sept hommes (mais atteint un pour quatre en campagne, essentiellement par l'accroissement des capacités de traction). Les limites structurelles de l'économie préindustrielle empêchent toutefois de remplacer aisément un trop grand nombre d'animaux à la fois, d'où les efforts pour préserver et soigner autant que possible les chevaux au sein des armées. Quoique ne constituant plus l'arme de la décision, la cavalerie, qui combat essentiellement par le choc, reste indispensable pour l'acquisition du renseignement, les missions de sûreté ou l'exploitation de la victoire. La militarisation des moyens de déplacement se traduit de son côté par la création des trains d'artillerie (1800), du génie (1806) et des équipages (1807). Mais les capacités logistiques demeurent limitées (d'où l'échec de la campagne de Russie). Néanmoins, la cavalerie conserve encore, aux yeux de l'opinion publique, tout son prestige.

The horse in the Grande Armée. The armies of the Consulate and Empire relied on horses for movement and as a means of hauling equipment. The proportion of men to horses can be reckoned, in general, at around seven men to every animal (but rising to one horse for every four men when the army was engaged in a campaign, mainly to increase the capacity to haul loads). The structural limits of France's pre-industrial economy, however, prevented too many animals being easily replaced all at the same time. Hence efforts were made to conserve and care for the horses that were serving with the armies. The cavalry, although no longer constituting the primary arm for a decision on the field of battle, fought essentially in a shock role and remained indispensable for the gathering of intelligence, for reconnaissance, screening missions and for pursuit after a victory had been won. The shift away from the civilian provision of the army's means of transport to a militarised basis was, for its part, reflected in the establishment of artillery trains (1800), engineer trains (1806) and baggage trains (1807). However, logistical capacity remained limited, and hence France's failure in the Russian campaign of 1812. The cavalry nonetheless still retained the greatest prestige of any branch of the army, at least in the eyes of public opinion.

INDEX

Mots-clés : cheval, Grande Armée

AUTEUR

JEAN-FRANÇOIS BRUN

Maître de conférences en histoire à l'université de Saint-Etienne, il est spécialiste d'histoire économique et militaire. Lieutenant-colonel de réserve, ancien auditeur de l'IHEDN, il a participé à trois reprises aux opérations extérieures au Kosovo.